

**Rapport intermédiaire sur la qualité  
des données françaises EU-SILC 2006**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Rapport intermédiaire sur la qualité des données françaises EU-SILC 2006 .....</b>	<b>1</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>3</b>
<b>1 Indicateurs transversaux communs de l'Union européenne .....</b>	<b>5</b>
1.1 Indicateurs communautaires transversaux communs fondés sur la dimension transversale des statistiques EU-SILC.....	5
1.1.1 Taux de pauvreté après transferts sociaux .....	5
1.1.2 Inégalité de la distribution des revenus Q80/Q20, ratio interquintile .....	10
1.1.3 Intensité de la pauvreté .....	11
1.1.4 Dispersion autour du seuil de pauvreté .....	11
1.1.5 Taux de pauvreté avant transferts .....	12
1.1.6 Inégalité de la distribution des revenus : coefficient de Gini .....	12
1.2 Autres indicateurs .....	12
1.2.1 Niveau de vie moyen .....	12
1.2.2 Écart de rémunération entre les sexes non ajusté .....	12
<b>2 Précision.....</b>	<b>13</b>
2.1 Plan d'échantillonnage.....	13
2.1.1 Type de plan d'échantillonnage.....	13
2.1.2 Unités d'échantillonnage.....	13
2.1.3 Critères de stratification et de sous-stratification.....	13
2.1.4 Taille de l'échantillon et critères d'attribution.....	13
2.1.5 Systèmes de sélection de l'échantillon.....	13
2.1.6 Répartition de l'échantillon au cours du temps et renouvellement de l'échantillon : groupes de rotation .....	14
2.1.8 Pondération.....	14
2.1.9 Substitutions .....	20
2.2 Erreurs d'échantillonnage .....	21
2.3 Erreurs non dues à l'échantillonnage .....	24
2.3.1 Erreurs dans la base de sondage et la couverture.....	24
2.3.2 Erreurs de mesure et de traitements .....	25
2.3.3 Erreurs de non-réponse.....	29
2.4 Mode de collecte des données .....	35
2.5 Durée de l'entretien.....	37
2.6 Les imputations .....	37
<b>3 Comparabilité.....</b>	<b>42</b>
3.1 Concepts et définitions de base.....	42
3.2 Composantes du revenu.....	43
3.2.1 Les différences entre les définitions nationales et les définitions type des statistiques EU-SILC .....	43

3.2.2	La source ou la procédure utilisée pour la collecte des variables du revenu.....	45
3.2.3	La forme sous laquelle ont été obtenues les variables du revenu au niveau des composantes.....	45
3.2.4	La méthode utilisée pour obtenir les variables cibles du revenu sous la forme requise (c'est-à-dire en tant que valeur brute).....	45
<b>4</b>	<b>CohÉrence .....</b>	<b>47</b>
4.1	Comparaison des variables cibles avec des sources extérieures .....	47
4.1.1	Salaires et revenu assimilé (PY010N).....	47
4.1.2	Les allocations chômage (PY090N) .....	48
4.1.3	Retraites de régime privé (PY080N), allocations vieillesse (PY100N) et pension au survivant (PY110N) .....	48
4.1.4	Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante 49	
4.1.5	Revenus sociaux (HY050G, HY060G et HY070G). .....	49
4.1.6	Impôts (impôt sur le revenu des personnes physiques et taxe d'habitation). .....	50
4.1.7	Loyers .....	50
4.1.8	Intérêts, dividendes, bénéfices tirés d'investissements en capital dans les opérations incorporelles (HY090N) .....	50
4.1.9	Revenu disponible du ménage et niveau de vie des individus.....	51
	<b>Annexe méthodologique.....</b>	<b>53</b>
	<b>Annexe : comparaison du dispositif SRCV aux comptes nationaux .....</b>	<b>55</b>

# 1 INDICATEURS TRANSVERSAUX COMMUNS DE L'UNION EUROPÉENNE

Les indicateurs ont été estimés grâce aux programmes fournis par Eurostat.

## 1.1 Indicateurs communautaires transversaux communs fondés sur la dimension transversale des statistiques EU-SILC

### 1.1.1 Taux de pauvreté après transferts sociaux

Le taux de pauvreté après transferts sociaux est défini comme la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Tous les individus d'un ménage ont le même niveau de vie, qui est égal au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie des individus.

#### 1.1.1.1 Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe

	Total			0-17	0 - 64			18+			18 - 64		
	Total	F	H	Total	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Pauvres	13,1	14,0	12,2	13,8	12,5	13,1	11,9	12,9	13,8	11,9	12,1	12,6	11,5
Non pauvres	86,9	86,0	87,8	86,2	87,5	86,9	88,1	87,1	86,2	88,1	87,9	87,4	88,5

	18 - 24			25 - 49			50 - 64			65+		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Pauvres	20,7	21,6	19,8	10,5	11,5	9,6	10,5	10,3	10,8	16,1	17,7	13,9
Non pauvres	79,3	78,4	80,2	89,5	88,5	90,4	89,5	89,7	89,2	83,9	82,3	86,1

#### Effectifs non pondérés

	Total			0 - 17	0 - 64			18+		
	Total	F	H	Total	Total	F	H	Total	F	H
Total	24 940	12 788	12 152	6 167	21 327	10 786	10 541	18 773	9 804	8 969
Pauvres	3 381	1 827	1 554	988	2 850	1 503	1 347	2 393	1 335	1 058
Non pauvres	21 559	10 961	10 598	5 179	18 477	9 283	9 194	16 380	8 469	7 911

	18 - 64			18 - 24			25 - 49			50 - 64		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Total	15 160	7 802	7 358	2 302	1 154	1 148	8 169	4 269	3 900	4 689	2 379	2 310
Pauvres	1 862	1 011	851	454	242	212	924	533	391	484	236	248
Non pauvres	13 298	6 791	6 507	1 848	912	936	7 245	3 736	3 509	4 205	2 143	2 062

	65+		
	Total	F	H
Total	3 613	2 002	1 611
Pauvres	531	324	207
Non pauvres	3 082	1 678	1 404

*Répartition de la population totale selon le sexe*

Total	F	H
100,0	51,4	48,6

*Répartition de la population totale selon l'âge et le sexe*

	0 - 17	0 - 64	18+	18 - 64	18 - 24	25 - 49	50 - 64	65+	Total
Total	21,7	83,6	78,3	61,9	9,2	34,1	18,6	16,4	100,0
F	20,4	81,5	79,6	61,0	9,1	33,7	18,2	18,5	100,0
H	23,1	85,8	76,9	62,8	9,4	34,5	18,9	14,2	100,0

*Répartition de la population pauvre selon le sexe*

Total	F	H
100,0	54,8	45,2

*Répartition de la population pauvre selon l'âge et le sexe*

	0 - 17	0 - 64	18+	18 - 64	18 - 24	25 - 49	50 - 64	65+	Total
Total	22,9	79,8	77,1	57,0	14,6	27,4	14,9	20,2	100,0
F	21,3	76,6	78,7	55,3	14,1	27,7	13,4	23,4	100,0
H	24,7	83,8	75,3	59,1	15,2	27,1	16,8	16,2	100,0

1.1.1.2 Taux de pauvreté selon le statut professionnel le plus fréquent et le sexe

	Total			En emploi			Sans emploi : total			Sans emploi : chômeurs		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Pauvres	12,4	13,3	11,4	6,0	5,6	6,4	19,6	20,2	18,6	31,5	28,3	35,1
Non pauvres	87,6	86,7	88,6	94	94,4	93,6	80,4	79,8	81,4	68,5	71,7	64,9

	Sans emploi : retraités			Sans emploi : autres inactifs		
	Total	F	H	Total	F	H
Pauvres	12,9	14,0	11,8	26,6	25,8	28,7
Non pauvres	87,1	86,0	88,2	73,4	74,2	71,3

Sont exclus du champ les personnes de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'enquête et les individus qui n'ont pas gardé le même statut d'occupation pendant plus de la moitié de l'année.

*Effectifs non pondérés*

	Total			En emploi			Sans emploi : total			Sans emploi : chômeurs		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Total	18307	9573	8734	9748	4588	5160	8559	4985	3574	1039	550	489
Pauvres	2223	1248	975	599	256	343	1624	992	632	330	157	173
Non pauvres	16084	8325	7759	9149	4332	4817	6935	3993	2942	709	393	316

	Sans emploi : retraités			Sans emploi : autres inactifs		
	Total	F	H	Total	F	H
Total	4414	2199	2215	3106	2236	870
Pauvres	511	265	246	783	570	213
Non pauvres	3903	1934	1969	2323	1666	657

*Répartition de la population totale selon le statut professionnel le plus fréquent et le sexe*

	Total	En emploi	Sans emploi : total	Sans emploi : chômeurs	Sans emploi : retraités	Sans emploi : autres inactifs
F	100,0	47,4	52,6	5,8	26,0	20,8
H	100,0	58,7	41,3	5,7	26,8	8,8
Total	100,0	52,8	47,2	5,7	26,4	15,1

*Répartition de la population pauvre selon le statut professionnel le plus fréquent et le sexe*

	Total	En emploi	Sans emploi : total	Sans emploi : chômeurs	Sans emploi : retraités	Sans emploi : autres inactifs
F	100,0	20,0	80,0	12,3	27,3	40,4
H	100,0	32,7	67,3	17,5	27,7	22,1
Total	100,0	25,6	74,4	14,6	27,5	32,3

1.1.1.3 Taux de pauvreté selon le type de ménage

	Sans enfants : total	Personnes seules (total)	2 adultes, moins de 65 ans	2 adultes, dont au moins un de 65 ans ou +	Sans enfants : autres
Pauvres	<b>12,8</b>	18,6	8,5	12,5	11,5
Non pauvres	<b>87,2</b>	81,4	91,5	87,5	88,5

	Avec enfants : total	Familles monoparentales	2 adultes, 1 enfant	2 adultes, 2 enfants	2 adultes, 3 enfants et +	Avec enfants : autres
Pauvres	<b>13,0</b>	28,6	10,1	8,9	18,6	17,7
Non pauvres	<b>87,0</b>	71,4	89,9	91,1	81,4	82,3

*Effectifs non pondérés*

	<b>Sans enfants : total</b>	Personnes seules (total)	2 adultes, moins de 65 ans	2 adultes, dont au moins un de 65 ans ou +	Sans enfants : autres
Total	<b>10191</b>	2752	3468	2534	1437
Pauvres	<b>1190</b>	492	274	284	140
Non pauvres	<b>9001</b>	2260	3194	2250	1297

Total	<b>Avec enfants : total</b>	Familles monoparentales	2 adultes, 1 enfant	2 adultes, 2 enfants	2 adultes, 3 enfants et +	Avec enfants : autres
Total	<b>14535</b>	1401	2949	5132	3588	1465
Pauvres	<b>2087</b>	426	267	416	673	305
Non pauvres	<b>12448</b>	975	2682	4716	2915	1160

*Taux de pauvreté des personnes seules selon l'âge ou le sexe*

	F	H	< 65	65+
Pauvres	20,0	16,5	16,6	21,3
Non pauvres	80,0	83,5	83,4	78,7

*Effectifs non pondérés*

	F	H	< 65	65+
Total	1687	1065	1593	1159
Pauvres	317	175	255	237
Non pauvres	1370	890	1338	922

*Répartition de la population totale selon le type de ménage*

<b>Sans enfants : total</b>	Personnes seules (total)	2 adultes, moins de 65 ans	2 adultes, dont au moins un de 65 ans ou +	Sans enfants : autres	<b>Avec enfants : total</b>	Familles monoparentales
<b>46,3</b>	13,7	16,0	11,3	5,3	<b>53,7</b>	5,0

2 adultes, 1 enfant	2 adultes, 2 enfants	2 adultes, 3 enfants et +	Avec enfants : autres
13,1	24,4	7,2	4,0

*Répartition des personnes seules selon l'âge ou le sexe*

F	H	< 65	65+
61,3	38,7	56,8	43,2



*Répartition de la population pauvre selon le type de ménage*

Sans enfants : total	Personnes seules (total)	2 adultes, moins de 65 ans	2 adultes, dont au moins un de 65 ans ou +	Sans enfants : autres	Avec enfants : total	Familles monoparentales
46,0	19,8	10,6	11,0	4,7	54,0	11,1

2 adultes, 1 enfant	2 adultes, 2 enfants	2 adultes, 3 enfants et +	Avec enfants : autres
10,2	16,8	10,4	5,4

*Répartition des personnes seules pauvres selon l'âge ou le sexe*

F	H	< 65	65+
65,8	34,2	50,7	49,3

1.1.1.4 Taux de pauvreté selon le statut d'occupation du logement

Les propriétaires ont un risque de pauvreté plus faible que les locataires même quand le taux de pauvreté est estimé comme ici sans prendre en compte les loyers imputés.

	Total	Locataires	Propriétaires ou logés à titre gratuit
Pauvres	13,1	20,0	9,6
Non pauvres	86,9	80,0	90,4

*Effectifs non pondérés*

	Total	Locataires	Propriétaires ou logés à titre gratuit
Total	24 940	7 825	17 115
Pauvres	3 381	1 766	1 615
Non pauvres	21 559	6 059	15 500

*Répartition de la population totale selon le statut d'occupation du logement*

Total	Locataires	Propriétaires ou logés à titre gratuit
100,0	33,8	66,2

*Répartition de la population pauvre selon le statut d'occupation du logement*

Total	Locataires	Propriétaires ou logés à titre gratuit
100,0	51,6	48,4

### 1.1.1.5 Taux de pauvreté selon le type de ménage et l'intensité d'emploi

L'intensité d'emploi dans le ménage (W) mesure la part du temps passé en emploi pour les personnes du ménage en âge de travailler (entre 18 et 64 ans) sur une période donnée. Il s'agit précisément du rapport entre le nombre de mois travaillés et le nombre de mois travaillables (mois travaillés, au chômage, en retraite ou en inactivité) pour l'ensemble des personnes du ménage. L'intensité d'emploi est donc comprise entre 0 et 1. Une valeur de 0 correspond à l'absence d'emploi au sein du ménage sur la période, une valeur de 1 à un nombre de mois travaillés égal au nombre de mois travaillables (emploi saturé).

	Sans enfants W=0	Sans enfants 0<W<1	Sans enfants W=1	Avec enfants W=0	Avec enfants 0<W<0,5	Avec enfants 0,5<W<1	Avec enfants W=1
Pauvres	21,0	9,6	5,5	69,7	47,3	13,2	4,9
Non pauvres	79,0	90,4	94,5	30,3	52,7	86,8	95,1

Sont exclus du champ les ménages composés seulement de personnes de moins de 18 ans, de plus de 65 ans ou n'ayant pas travaillé au moins un mois au cours de l'année de référence ou d'étudiants.

#### Effectifs non pondérés

	Sans enfants W=0	Sans enfants 0<W<1	Sans enfants W=1	Avec enfants W=0	Avec enfants 0<W<0,5	Avec enfants 0,5<W<1	Avec enfants W=1
Total	1815	2449	2997	899	816	4848	8059
Pauvres	347	220	162	654	366	741	379
Non pauvres	1468	2229	2835	245	450	4107	7680

#### Répartition de la population totale selon le type de ménage et l'intensité d'emploi

Total	Sans enfants W=0	Sans enfants 0<W<1	Sans enfants W=1	Avec enfants W=0	Avec enfants 0<W<0,5	Avec enfants 0,5<W<1	Avec enfants W=1
100,0	9,5	12,5	15,6	3,3	3,0	20,6	35,6

#### Répartition de la population pauvre selon le type de ménage et l'intensité d'emploi

Total	Sans enfants W=0	Sans enfants 0<W<1	Sans enfants W=1	Avec enfants W=0	Avec enfants 0<W<0,5	Avec enfants 0,5<W<1	Avec enfants W=1
100,0	16,3	9,8	7,0	18,6	11,6	22,3	14,3

### 1.1.1.6 Seuil de pauvreté (valeurs indicatives)

En 2005, le seuil de pauvreté s'élève à 9 712 euros par an. Une personne seule est pauvre si elle a un revenu disponible inférieur à 809 euros par mois et un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, s'il a un revenu disponible inférieur à 20 396 euros (soit 1 700 euros par mois).

### 1.1.2 Inégalité de la distribution des revenus Q80/Q20, ratio interquintile

Le rapport interquintile est le rapport entre la somme des niveaux de vie des 20% de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés et celle des 20% de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles.

Le cinquième de la population le plus riche possède 4,0 fois plus de niveaux de vie, en masse, que le cinquième de la population le plus pauvre.

### 1.1.3 Intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté est estimée comme l'écart de la médiane des niveaux de vie de la population pauvre au seuil de pauvreté. Si les pauvres n'avaient aucun revenu, cet écart serait de 100 %. S'ils avaient tous un niveau de vie très proche du seuil de pauvreté, l'écart serait presque nul.

Total			0 - 17	18+			18 - 64			65+		
Total	F	H	Total	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
18,8	18,3	19,1	15,3	20,1	20,0	20,7	20,6	19,9	20,8	19,1	20,3	18,3

### Effectifs non pondérés

Total			0 - 17	18+			18 - 64			65+		
Total	F	H	Total	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
3381	1827	1554	988	2393	1335	1058	1862	1011	851	531	324	207

### 1.1.4 Dispersion autour du seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté pourrait aussi être fixé à 40, 50 et 70 % de la médiane du niveau de vie. L'étude des taux de pauvreté ainsi obtenus permet d'apprécier la dispersion des niveaux de vie autour du seuil de pauvreté.

	Total	F	H
<i>40 % de la médiane</i>			
Pauvres	3,1	3,1	3,0
Non pauvres	96,9	96,9	97,0
<i>50 % de la médiane</i>			
Pauvres	7,1	7,5	6,7
Non pauvres	92,9	92,5	93,3
<i>70 % de la médiane</i>			
Pauvres	21,3	22,3	20,2
Non pauvres	78,7	77,7	79,8

### Effectifs non pondérés

	total	F	H
Total	24 940	12788	12152
<i>40 % de la médiane</i>			
Pauvres	795	415	380
Non pauvres	24 145	12373	11772
<i>50 % de la médiane</i>			
Pauvres	1848	993	855
Non pauvres	23092	11795	11297
<i>70 % de la médiane</i>			
Pauvres	5485	2934	2551
Non pauvres	19455	9854	9601

### 1.1.5 Taux de pauvreté avant transferts

Les transferts considérés sont les prestations sociales, y compris les revenus de remplacement (chômage, retraites). Le seuil de pauvreté est celui estimé à partir du revenu disponible après transferts.

#### 1.1.5.1 Taux de pauvreté avant tout transfert social selon l'âge et le sexe

	Total			0 - 17			18+			18 - 64			65+		
	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F
Pauvres	44,1	41,5	46,6	32,1	31,5	32,8	47,4	44,5	50,2	34,6	33,0	36,1	96,1	95,5	96,5
Non pauvres	55,9	58,5	53,4	67,9	68,5	67,2	52,6	55,5	49,8	65,4	67,0	63,9	3,9	4,5	3,5

#### Effectifs non pondérés

	Total			0 - 17			18+			18 - 64			65+		
	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F
Total	24940	12152	12788	6167	3183	2984	18773	8969	9804	15160	7358	7802	3613	1611	2002
Pauvres	10985	5087	5898	2256	1151	1105	8729	3936	4793	5284	2411	2873	3445	1525	1920
Non pauvres	13955	7065	6890	3911	2032	1879	10044	5033	5011	9876	4947	4929	168	86	82

#### 1.1.5.2 Taux de pauvreté avant transferts sociaux autres que retraites selon l'âge et le sexe

	Total			0 - 17			18+			18 - 64			65+		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Pauvres	24,9	25,7	23,9	30,8	31,7	30,0	23,2	24,2	22,1	24,0	24,9	23,1	20,3	22,0	17,8
Non pauvres	75,1	74,3	76,1	69,2	68,3	70,0	76,8	75,8	77,9	76,0	75,1	76,9	79,7	78,0	82,2

#### Effectifs non pondérés

	Total			0 - 17			18+			18 - 64			65+		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Total	24940	12788	12152	6167	2984	3183	18773	9804	8969	15160	7802	7358	3613	2002	1611
Pauvres	6614	3499	3115	2167	1066	1101	4447	2433	2014	3773	2024	1749	674	409	265
Non pauvres	18326	9289	9037	4000	1918	2082	14326	7371	6955	11387	5778	5609	2939	1593	1346

### 1.1.6 Inégalité de la distribution des revenus : coefficient de Gini

Le coefficient de Gini permet de mesurer l'écart de la distribution des revenus à une distribution purement égalitaire. Il s'élève à 27,3 % en 2005.

## 1.2 Autres indicateurs

### 1.2.1 Niveau de vie moyen

En 2005, le niveau de vie des individus s'élève en moyenne à 18 313 euros par unité de consommation, soit 1 526 euros par mois.

### 1.2.2 Écart de rémunération entre les sexes non ajusté

Ils sont fournis par l'enquête Emploi qui dispose d'un plus grand échantillon et de données plus précises sur le temps de travail.

## 2 PRÉCISION

### 2.1 Plan d'échantillonnage

#### 2.1.1 Type de plan d'échantillonnage

Le système d'échantillonnage de l'enquête SILC en France repose sur un échantillon-maître. Ce dernier constitue par définition une réserve de logements regroupant, d'une part des logements recensés en mars 1999, d'autre part des logements achevés après cette date, appelés « logements neufs ».

L'unité d'échantillonnage gérée dans ces bases de sondage est le logement. Ce qui se passe au sein du logement relève du terrain : en l'occurrence, dans cette enquête, lorsque l'échantillon est entrant, on interroge l'ensemble des individus de chaque ménage présent dans le logement. L'échantillonnage de logements est stratifié, à plusieurs degrés : selon les strates, il y a deux ou trois degrés de tirage. Dans tout échantillon entrant, puisqu'on est exhaustif au dernier degré de sondage, on peut dire qu'il s'agit d'un sondage d'individus en grappes.

#### 2.1.2 Unités d'échantillonnage

Au premier degré, l'unité d'échantillonnage est un groupe de communes contiguës. En zone rurale, ce groupe correspond à un découpage ad-hoc. En revanche, en zone urbaine l'unité primaire est, soit un ensemble d'unités urbaines, soit une unité urbaine (l'unité urbaine est une entité regroupant des communes, définie à partir des données du recensement). Au second degré, l'unité secondaire est, soit un groupe ad-hoc de communes lorsqu'on se situe en zone rurale, soit un logement si on est en zone urbaine. Le troisième degré n'existe qu'en zone rurale, et les unités de tirage correspondantes sont des logements.

#### 2.1.3 Critères de stratification et de sous-stratification

Le partage rural/urbain constitue une première stratification préalable au premier degré de tirage. Elle est enrichie de deux manières. D'une part, la strate urbaine distingue en fait trois niveaux :

- unités urbaines de moins de 20 000 habitants (« petit urbain »),
- unités urbaines comprises entre 20 000 et 100 000 habitants (« moyen urbain »),
- unités urbaines de plus de 100 000 habitants (« grand urbain »).

D'autre part, chaque strate ainsi définie -y compris la strate rurale- est elle-même ventilée en sous-strates selon la région administrative. Comme il y a 22 régions administratives, la stratification préalable comporte 88 strates (dont 2 sont vides).

En zone rurale, il n'y a pas de stratification préalable au second degré. En revanche, dans les strates urbaines, il y a une sous-stratification constituée par des groupes de communes. Il n'y a pas de critères sociodémographiques utilisés pour définir ces groupes de communes, on peut seulement dire qu'il s'agit de communes contiguës regroupées afin d'atteindre une certaine taille - mais cela permet au moins de distinguer ville-centre et banlieue.

Enfin, l'ultime stratification est préalable au tirage des logements dans les groupes de communes tirés. Elle distingue quatre types de logements :

- les logements recensés de type « résidence principale » ;
- les logements recensés de type « résidence secondaire » ;
- les logements recensés de type « résidence vacante » ;
- les logements neufs.

#### 2.1.4 Taille de l'échantillon et critères d'attribution

#### 2.1.5 Systèmes de sélection de l'échantillon

L'échantillon de logements de SILC est tiré à probabilités égales (taux  $f$ ) à l'exception des logements recensés secondaires qui sont tirés avec la probabilité  $f/4$  et des logements recensés vacants en strate rurale qui sont tirés au taux  $f/2$ . L'échantillon 2004 comprenait 16 000 logements (ventilés en 9

sous-échantillons), et les sous-échantillons entrant en 2005 et 2006 en comprenait chacun 3 000. Les sous-échantillons entrants des années à venir devraient être également calibrés à 3 000 logements.

### **Cas de la strate rurale**

Le tirage des 128 unités primaires de l'échantillon-maître parmi les 227 recensées a été effectué proportionnellement à la taille définie en nombre de résidences principales, selon un algorithme de tirage équilibré (l'équilibrage a porté sur des structures par âge et sur le revenu déclaré aux services fiscaux). Le tirage de 684 unités secondaires de l'échantillon de EU-SILC sur les 3 217 unités de l'échantillon-maître a également été proportionnel à la taille en nombre de résidences principales. Le tirage des logements est effectué au sein du groupe de communes par un algorithme systématique sur fichier trié.

Le choix des tailles des échantillons d'unités primaires et secondaires est dicté par des considérations de coût de déplacement et de charge moyenne des enquêteurs, sachant que la règle générale consiste à affecter un enquêteur à une unité primaire.

### **Cas des strates urbaines jusqu'à 100 000 habitants**

Dans le petit urbain, l'échantillon-maître comprend 75 unités primaires parmi les 975 recensées et dans le moyen urbain, 93 unités primaires parmi 180.

L'échantillonnage des unités primaires s'effectue selon les mêmes modalités qu'en strate rurale. Même chose pour le tirage des logements au sein des groupes de communes. Les tailles d'échantillons sont déterminées par les mêmes règles qu'en strate rurale.

### **Cas du « grand urbain »**

Les 53 unités urbaines de plus de 100 000 habitants sont retenues. Dans chaque groupe de communes de l'unité urbaine, le tirage des logements est effectué par un algorithme systématique sur fichier trié. La taille de l'échantillon découle directement de la probabilité de sélection des logements.

#### *2.1.6 Répartition de l'échantillon au cours du temps et renouvellement de l'échantillon : groupes de rotation*

L'échantillon est de type rotatif : chaque année, on interroge neuf sous-échantillons, tirés chacun selon la méthode exposée ci-dessus. Chaque sous-échantillon est donc un panel interrogé neuf années de suite. Les tirages des sous-échantillons sont indépendants d'une année sur l'autre mais, par construction, ils sont toujours effectués dans les mêmes unités primaires puisque celles-ci constituent un échantillon-maître.

En 2006, l'échantillon entrant était constitué de 3 000 logements tirés de la façon décrite plus haut. L'échantillon des réinterrogés était constitué des logements où habitaient en 2005 au moins une personne répondante et n'appartenant pas à l'échantillon sortant. Il comprenait 9 207 logements.

#### *2.1.8 Pondération*

La pondération se fait au niveau logement.

En 2006, nous avons estimé pour la deuxième fois des poids pour un échantillon comprenant à la fois des entrants et des réinterrogés. Nous avons suivi la méthodologie présentée par Pascal Ardilly et Pierre Lavallée (Symposium 2003, Stat Canada). Quelques problèmes pratiques avaient été identifiés en 2005, notamment en ce qui concerne la dispersion des poids et la correction de la non-réponse des réinterrogés. Leur étude nous a amené à améliorer notre méthodologie cette année.

##### *2.1.8.1 Effet du plan d'échantillonnage (entrants)*

Les poids sont définis au niveau logement et sont égaux à l'inverse de la probabilité d'inclusion qui découle du plan de sondage. Les ménages et les individus ont la même pondération que le logement auquel ils appartiennent. Chaque année, les pondérations initiales, notées  $WI$ , varient dans un rapport de 1 à 4 puisque les logements recensés secondaires ont quatre fois moins de chance d'être tirés que les logements recensés principaux ou que les logements neufs (cf. 2.1.5).

Si l'on regarde l'ensemble des sous-échantillon, le poids WI varie dans un rapport de 1 à 7 en raison de la différence de taille entre l'échantillon de 2004 et les échantillons suivants.

#### 2.1.8.2 Ajustements pour non-réponse

Pour les réinterrogés, il y a deux types de non-réponse totale : la non-réponse des individus au moment du tirage « initial », c'est-à-dire lorsqu'on échantillonne le panel entrant, et la non-réponse à la date courante. Les modèles de non-réponse ont été estimés pour les deux types de non-réponse.

La probabilité de non-réponse initiale est notée PI.

#### **La correction de la non-réponse initiale**

##### *La correction de la non-réponse initiale pour les entrants en 2006*

Les modèles de non-réponse ont été estimés sur les logements de l'échantillon qui faisaient partie du champ en 2006 : les enquêteurs les ont reconnus comme résidence habituelle d'au moins une personne. Nous avons différencié trois types de modèles de non-réponse totale selon les informations disponibles dans les bases de sondage ou recueillies par l'enquêteur en 2006 :

- les résidences principales au dernier recensement de la population (RP) et en 2006,
- les résidences recensées secondaires, occasionnelles ou vacantes au RP,
- les logements neufs (construits après mars 1999).

Toutes catégories de logements confondues, les motifs principaux de non-réponse sont liés à :

- la région,
- la caractérisation en termes d'activité du quartier (chômage, activité),
- le fait d'habiter une maison ou un appartement en 2006,
- le nombre de pièces du logement en 1999,
- l'âge de la personne de référence (plus ou moins de 60 ans) en 1999,
- le fait d'avoir un gardien ou pas en 1999.

À partir de ces résultats, nous avons formé différentes sous-populations de répondants en croisant les motifs significatifs de la non-réponse (certains groupes à faible effectif ont été regroupés pour assurer la robustesse des résultats). Au final, nous avons réparti les 1 840 ménages répondants dans 8 groupes et nous avons supposé le mécanisme de réponse homogène à l'intérieur des sous-populations. La probabilité de réponse initiale d'un ménage dans une sous-population donnée vaut donc :

$$PI = \frac{\text{Nombre de ménages répondants dans la sous-population}}{\text{Nombre de ménages échantillonnés dans la sous population}}$$

##### *La correction de la non-réponse initiale pour les réinterrogés*

La probabilité de non-réponse initiale a été estimée de la même façon que précédemment (cf. Rapport final sur la qualité des données françaises EU-SILC 2005)

Pour l'ensemble des ménages, PI est comprise entre 0,5 et 0,9. Le poids corrigé de la non-réponse initiale (WI/PI) varie dans un rapport de 1 à 10.

#### **La correction de la non-réponse en réinterrogation**

Les modèles de non-réponse sont estimés au niveau individuel. Une probabilité de réponse est attribuée à chaque individu panel qui est encore dans le champ en 2006. Est considéré comme répondant tout individu qui appartient à un ménage répondant (DB135='1').

Soit PR(N)	la probabilité de répondre en N sachant qu'on a répondu en 1 <sup>ère</sup> vague,
PR(pas N)	la probabilité de ne pas répondre en N sachant qu'on a répondu en 1 <sup>ère</sup> vague,
PR(N1/N2)	la probabilité de répondre en N1 sachant qu'on a répondu en N2,
PR(N1/non N2) mais pas en N2,	la probabilité de répondre en N1 sachant qu'on a répondu en 1 <sup>ère</sup> vague mais pas en N2,
PR(N1 et N2)	la probabilité de répondre en N1 et en N2 sachant qu'on a répondu en 1 <sup>ère</sup> vague,
PR(N1 et non N2)	la probabilité de répondre en N1 et pas en N2 sachant qu'on a répondu en 1 <sup>ère</sup> vague.

Pour les entrants en 2006,

$$PR_{2006} = 1.$$

Pour les entrants en 2005,

$$PR_{2006} = PR(2006/2005).$$

Pour les entrants en 2004,

$$\begin{aligned} PR_{2006} &= PR(2006 \text{ et pas } 2005) + PR(2006 \text{ et } 2005) \\ &= PR(2006/\text{pas } 2005) \times PR(\text{pas } 2005) + PR(2006/2005) \times PR(2005) \\ &= PR(2006/\text{pas } 2005) \times (1 - PR(2005)) + PR(2006/2005) \times PR(2005) \end{aligned}$$

Les nouveau-nés de mère panel se voient attribuer la probabilité de réponse de leur mère.

Pour estimer la probabilité de réponse en réinterrogation en 2006, nous avons donc dû estimer trois probabilités :

- PR(2006/pas 2005) pour les 18 043 individus panel en 2004 encore dans le champ en 2006,
- PR(2006/2005) pour les 23 640 individus panel en 2005 encore dans le champ en 2006,
- PR(2005) pour les 21 900 individus panel en 2004 encore dans le champ en 2005.

#### *Probabilité de répondre en 2005 sachant qu'on a répondu en 2004*

Un modèle de non-réponse a été estimé sur les 17 040 adultes panel en 2004 et réinterrogés en 2005. L'information utilisée est celle de 2004.

Les facteurs explicatifs de la non-réponse sont :

- le fait d'avoir quitté son ménage depuis la dernière vague,
- le fait d'avoir déménagé avec l'ensemble de son ménage depuis la dernière vague,
- la nationalité (magrébine/autre),
- le statut d'activité (actif occupé ou inactif),
- la CS (artisans/commerçants (CS=2) ou inactifs autres que retraité (CS=8) ou autres),
- l'âge (20-24 ans/plus de 65 ans/autre),
- la situation familiale (seul/non),
- la perception de minima sociaux au sein du ménage,
- le diplôme (diplômé/non),
- la localisation géographique (agglomération parisienne/autre),



- le quartile de niveau de vie (1er, 2d ou au-dessus de la médiane) du ménage.

À partir de ces résultats, nous avons formé différentes sous-populations de répondants en croisant les motifs significatifs de la non-réponse (certains groupes à faible effectif ont été regroupés pour assurer la robustesse des résultats). Au final, nous avons réparti les 17 040 individus réinterrogés en 2005 dans 21 groupes et nous avons supposé le mécanisme de réponse homogène à l'intérieur de sous-populations. La probabilité PR(2005) vaut donc :

$$\frac{\text{Nombre d'individus répondants dans la sous-population}}{\text{Nombre d'individus panel dans la sous population}}$$

Pour les 4860 enfants (moins de 16 ans en 2004), pour lesquels nous n'avons que peu d'information, nous appliquons un taux de réponse homogène.

La probabilité PR(2005) est comprise entre 0,5 et 0,9.

*Probabilité de répondre en 2006 sachant qu'on a répondu en 2005*

Un modèle de non-réponse a été estimé sur les 16 441 adultes panel répondants en 2005 et réinterrogés en 2006. L'information utilisée est celle de 2005. Est considéré comme répondant une personne qui appartient à un ménage répondant en 2006.

Les facteurs explicatifs de la non-réponse sont :

- le fait d'avoir quitté son ménage depuis la dernière vague,
- le fait d'avoir déménagé avec l'ensemble de son ménage depuis la dernière vague,
- le quartile de niveau de vie (1<sup>er</sup> ou plus ) du ménage en 2005,
- la nationalité (française/autre) en 2005,
- le type d'habitat (collectif/individuel) en 2006,
- la localisation géographique (agglomération parisienne/autre) en 2006,
- la situation familiale (seule/non) en 2005,
- le fait d'appartenir à l'échantillon entrant en 2005.

À partir de ces résultats, nous avons formé différentes sous-populations de répondants en croisant les motifs significatifs de la non-réponse (certains groupes à faible effectif ont été regroupés pour assurer la robustesse des résultats). Au final, nous avons réparti les 16 361 individus dans 9 groupes et nous avons supposé le mécanisme de réponse homogène à l'intérieur de sous-populations. La probabilité PR(2006/2005) vaut donc :

$$\frac{\text{Nombre d'individus répondants dans la sous-population}}{\text{Nombre d'individus panel dans la sous population}}$$

Pour les 4 633 enfants (moins de 16 ans en 2005), pour lesquels nous n'avons que peu d'information, nous appliquons un taux de réponse homogène.

La probabilité PR(2006/2005) est comprise entre 0,5 et 0,9. Une probabilité PR(2006/2005) a été attribuée aux individus non-répondants en 2005 mais réinterrogés en 2006 en utilisant l'information collectée en 2004.

*Probabilité de répondre en 2006 sachant qu'on n'a pas répondu en 2005*

Un modèle de non-réponse a été estimé sur les 1 880 adultes panel répondants en 2004, non-répondants en 2005 et réinterrogés en 2006. L'information utilisée est celle de 2004. Est considérée comme répondant une personne qui appartient à un ménage répondant en 2006.

Les facteurs explicatifs de la non-réponse sont :

- le fait d'avoir déménagé avec l'ensemble de son ménage depuis 2004,
- la nationalité (magrébine/autre) en 2004,
- la localisation géographique (agglomération parisienne/autre),
- l'âge (plus ou moins de 65 ans).

À partir de ces résultats, nous avons formé différentes sous-populations de répondants en croisant les motifs significatifs de la non-réponse (certains groupes à faible effectif ont été regroupés pour assurer la robustesse des résultats). Au final, nous avons réparti les 1 880 individus dans 6 groupes et nous avons supposé le mécanisme de réponse homogène à l'intérieur de sous-populations. La probabilité PR(2006/2005) vaut donc :

Nombre d'individus répondants dans la sous-population

Nombre d'individus panel dans la sous population

Pour les 419 enfants (moins de 16 ans en 2004), pour lesquels nous n'avons que peu d'information, nous appliquons un taux de réponse homogène.

La probabilité PR(2006/ pas 2005) est comprise entre 0,1 et 0,4. Une probabilité PR(2006/ pas 2005) a été attribuée aux individus répondants en 2005.

Au final, la probabilité de réponse en réinterrogation PR(2006) est comprise entre 0,3 et 0,9.

#### 2.1.8.3 Partage des poids

On attribue à chaque individu panel répondant le poids WC suivant :

$$\frac{WI}{PI \times PR(2006)}$$

WC varie dans un rapport allant de 1 à 30.

Au niveau logement, le poids après le partage des poids (WL) est égal à :

9 x la somme des WC des individus panels appartenant au ménage en 2006

7 x nbchamp (2004) + nbchamp (2005) + nb de personnes dans le logement en 2006

où nbchamp(N)= le nombre de personnes habitant dans le logement en 2006 qui était dans le champ de l'enquête en N

Le partage des poids modifie les poids dans un rapport de 0,2 à 9. WL varie dans un rapport de 1 à 42.

#### 2.1.8.4 Ajustements aux données extérieures (niveau, variables utilisées et sources) et « troncature »

L'enquête, réalisée en mai 2006, est, comme toutes les enquêtes après des ménages de l'Insee réalisées cette année, calée sur les marges issues de l'enquête Emploi de 2005. En effet, toutes les enquêtes ménages d'une année civile N sont calées sur la dernière enquête Emploi disponible au début de l'année N. Toutes les enquêtes dont la collecte a lieu pendant l'année civile N sont donc calées sur les marges constituées à partir des 4 enquêtes Emploi trimestrielles de l'année N-1.

Contrairement aux autres enquêtes ménages de l'Insee, l'enquête Emploi n'intègre pas la notion de budget séparé, et un logement n'est occupé que par un seul ménage (25 831 343) ménages, nombre issu de la série annuelle du compte satellite du logement). Il a donc fallu, dans un premier temps,

reconstituer cette notion de ménage-logement et déterminer la personne de référence afin de pouvoir réaliser le calage.

Le calage et la correction de la non-réponse de seconde interrogation ont été effectués avec le logiciel Calmar 2<sup>1</sup>. Les poids en entrée sont ceux issus du partage des poids. Nous avons utilisé la fonction de distance « logit ».

Les variables et les modalités introduites dans le calage sont les suivantes. Il s'agit du :

- nombre de ménages par tranche d'âge de la personne de référence (5 modalités, des moins de 31 ans aux 76 ans et plus). L'âge est mesuré au 31/12/2005.
- nombre de ménages par tranche de densité d'habitat : rural, unité urbaine de moins de 20 000 habitants, unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants, unité urbaine de plus de 100 000 habitants, région parisienne.
- nombre de ménages par type :
  - personne seule,
  - couple sans enfant,
  - couple avec 1 enfant,
  - couple avec 2 enfants ou plus,
  - famille monoparentale,
  - autre configuration ;
- nombre d'hommes par tranche d'âge (6 modalités, des moins de 15 ans aux 76 ans et plus) ;
- nombre de femmes par tranche d'âge (6 modalités) ;
- nombre de ménages selon le diplôme de la personne de référence :
  - sans diplôme, non déclaré,
  - diplôme inférieur baccalauréat (CAP, BEPC),
  - Baccalauréat, bac+2,
  - diplôme supérieur ;
- nombre de ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (activité actuelle ou ancienne activité) :
  - agriculteurs (retraités ou non),
  - indépendants et professions libérales (retraités ou non),
  - professeurs et instituteurs actifs,
  - professeurs et instituteurs retraités,
  - employés et ouvriers actifs,
  - employés et ouvriers retraités,
  - autres ;
- nombre de ménages par région :
  - Île-de-France et bassin parisien,
  - Nord, Est et Ouest,
  - Sud-Ouest, Centre-Est et Méditerranée.

Les rapports de poids avant/après calage évoluent entre 0,5 et 2,5. Les pondérations des logements issues de ce premier calage varient quant à elles dans un rapport allant de 1 à 116.

---

<sup>1</sup> En ne prenant que les fonctionnalités déjà présentes dans calmar

Afin d'éviter une trop forte dispersion des poids, nous avons tronqué le rapport entre la pondération issue du calage et le poids de tirage. Avant de calculer ce rapport, nous avons ajusté uniformément le poids de tirage pour le corriger de la non-réponse totale. La somme des poids initiaux ajustés est ainsi égale à la population de calage. Ce rapport allait de 0,1 à 12. Lorsque le rapport était inférieur à 1/3, nous avons fixé le poids à un tiers du poids initial ajusté et s'il était supérieur à 3, nous l'avons fixé à trois. 1,1 % des poids ont été ainsi modifiés. Les poids obtenus variaient dans un rapport de 1 à 38.

Nous avons effectué un deuxième calage à partir de ces poids tronqués, qui a peu modifié les poids (impact de -7% à 8%). Le poids issu du deuxième calage varie dans un rapport de 1 à 40.

#### 2.1.8.5 Pondération transversale finale

Les pondérations (au niveau logement) obtenues à l'issue du calage sont affectées à tous les ménages répondants qui occupent ce logement et à tous les individus qui appartiennent à un ménage répondant.

Pour les répondants, le poids est modifié pour corriger de la non-réponse individuelle. Les pondérations des individus répondants sont corrigées de façon à garder la même structure par âge et par sexe (16 modalités : croisement du sexe par l'âge en 8 modalités, des moins de 16 ans aux 76 ans et plus) sur l'ensemble de la population. Elle ne respecte donc pas la structure par âge et par sexe au sein d'un ménage. Comme le taux de non-réponse individuel n'est que de 0,3 %, l'impact de cette correction est très limité, de 0,1 % à 4,0 %.

Pour les répondants au module secondaire, le poids est modifié de la même manière. L'impact de la correction est très limité, de 0,1 % à 6,3 %.

Pour les enfants âgés de 2 à 12 ans, le poids est modifié de façon à avoir la même structure par année de naissance que dans l'enquête Emploi. L'impact de la correction est compris entre -6,6 % et +28,3 %

Il existe donc quatre systèmes de poids pour les individus : le premier (RB050) est parfaitement cohérent avec le système de poids des ménages, les autres permettent de limiter les biais des estimateurs calculés seulement sur certains individus (PB040 pour les questions du questionnaire individuel, PS005 pour les questions du module secondaire et RL070 pour les questions relatives aux modes de garde).

#### 2.1.9 Substitutions

Sans objet dans le cas de la France.

## 2.2 Erreurs d'échantillonnage

Les écarts-type calculés estiment l'écart-type causé par l'échantillonnage corrigé de la non-réponse et du calage. Ils sont calculés en utilisant le logiciel Poulpe après linéarisation.

La variance du taux de pauvreté obtenue est supérieure de 18 % à celle obtenue par un tirage aléatoire simple de même taille. Cet effet de sondage s'explique par l'utilisation d'un tirage à plusieurs degrés.

En raison du trop grand nombre de valeurs nulles, nous ne sommes pas parvenus à linéariser le taux de pauvreté avant tout transfert et nous n'avons estimé ni écart-type ni effet de sondage pour cet indicateur.

Indicateurs	Valeur	Écart-type	Coefficient de variation	Effet de sondage	Effectif atteint	Taille effective de l'échantillon
Taux de pauvreté après prestations sociales (en pourcentages)						
Total	13,1	0,5	3,8	1,18	24 940	21 136
Hommes total	12,2	0,5	4,1	1,18	12 152	10 298
Femmes total	14,0	0,6	4,3	1,17	12 788	10 930
0-17 ans	13,8	1,1	8,0	1,18	6 167	5 226
18-24 ans	20,7	1,5	7,2	1,26	2 302	1 827
25-49 ans	10,5	0,5	4,8	1,17	8 169	6 982
50-64 ans	10,5	0,6	5,7	1,14	4 689	4 113
65+ ans	16,1	0,8	5,0	1,22	3 613	2 961
18+ ans	12,9	0,4	3,1	1,19	18 773	15 776
18-64 ans	12,1	0,5	4,1	1,19	15 160	12 739
0-64 ans	12,5	0,6	4,8	1,19	21 327	17 922
Hommes 18-24 ans	19,8	1,9	9,6	1,27	1 148	904
Hommes 25-49 ans	9,6	0,6	6,3	1,22	3 900	3 197
Hommes 50-64 ans	10,8	0,8	7,4	1,10	2 310	2 100
Hommes 65+ ans	13,9	0,9	6,5	1,13	1 611	1 426
Hommes 18+ ans	11,9	0,5	4,2	1,19	8 969	7 537
Hommes 18-64 ans	11,5	0,5	4,3	1,20	7 358	6 132
Hommes 0-64 ans	11,9	0,6	5,0	1,18	10 541	8 933
Femmes 18-24 ans	21,6	1,9	8,8	1,18	1 154	978
Femmes 25-49 ans	11,5	0,6	5,2	1,12	4 269	3 812
Femmes 50-64 ans	10,3	0,7	6,8	1,14	2 379	2 087
Femmes 65+ ans	17,7	0,9	5,1	1,23	2 002	1 628
Femmes 18+ ans	13,8	0,5	3,6	1,18	9 804	8 308
Femmes 18-64 ans	12,6	0,6	4,8	1,16	7 802	6 726
Femmes 0-64 ans	13,1	0,7	5,3	1,17	10 786	9 219

Indicateurs	Valeur	Écart-type	Coefficient de variation	Effet de sondage	Effectif atteint	Taille effective de l'échantillon
Taux de pauvreté après prestations sociales (en pourcentages)						
Actifs occupés	6,0	0,4	6,7	1,09	9 748	8 943
Chômeurs	31,5	3,1	9,8	1,39	1 039	747
Retraités	12,9	0,6	4,7	1,14	4 414	3 872
Autres inactifs	26,6	1,4	5,3	1,17	3 106	2 655
Hommes, actifs occupés	6,4	0,4	6,3	1,06	5 160	4 868
Hommes, chômeurs	35,1	3,8	10,8	1,40	489	349
Hommes, retraités	11,8	0,7	5,9	1,07	2 215	2 070
Hommes, autres inactifs	28,7	1,8	6,3	1,10	870	791
Femmes, actives occupées	5,6	0,5	8,9	1,13	4 588	4 060
Femmes, chômeuses	28,3	3,1	11,0	1,28	550	430
Femmes, retraitées	14,0	0,7	5,0	1,19	2 199	1 848
Femmes, autres inactives	25,8	1,6	6,2	1,17	2 236	1 911
Personnes seules, < 65 ans	16,6	1,0	6,0	1,16	1 593	1 373
Personnes seules, 65+ ans	21,3	1,1	5,2	1,14	1 159	1 017
Personnes seules, hommes	16,5	1,1	6,7	1,17	1 065	910
Personnes seules, femmes	20,0	1,0	5,0	1,18	1 687	1 430
Personnes seules, total	18,6	0,8	4,3	1,18	2 752	2 332
2 adultes, sans enfants, tous les deux < 65	8,5	0,7	8,2	1,16	3 468	2 990
2 adultes, sans enfants, au moins 1 65+	12,5	1,0	8,0	1,20	2 534	2 112
Autres ménages sans enfants	11,5	2,2	19,1	1,23	1 437	1 168
Familles monoparentales	28,6	2,9	10,1	1,08	1 401	1 297
2 adultes, 1 enfant	10,1	1,2	11,9	1,11	2 949	2 657
2 adultes, 2 enfants	8,9	1,0	11,2	1,10	5 132	4 665
2 adultes, 3+ enfants	18,6	5,8	31,2	1,18	3 588	3 041
Autres ménages avec enfants	17,7	7,0	39,5	1,07	1 465	1 369
Ménages sans enfants	12,8	0,5	3,9	1,18	10 191	8 636
Ménages avec enfants	13,0	1,0	7,7	1,20	14 535	12 113
Propriétaires	9,6	0,5	5,2	1,10	17 115	15 559
Locataires	20,0	1,2	6,0	1,25	7 825	6 260
Ménages sans enfants, w = 0	19,0	1,3	6,8	1,10	1 815	1 650
Ménages sans enfants, 0 < w < 1	9,0	1,0	11,1	1,15	2 449	2 130
Ménages sans enfants, w = 1	4,5	0,7	15,6	1,21	2 997	2 477
Ménages avec enfants, w = 0	67,6	5,8	8,6	1,22	899	737
Ménages avec enfants, 0 < w < 0.5	47,7	4,6	9,6	1,04	816	785
Ménages avec enfants, 0.5 < w < 1	12,9	1,6	12,4	1,04	4 848	4 662
Ménages avec enfants, w = 1	4,5	0,6	13,3	1,15	8 059	7 008
Médiane des niveaux de vie (en euros par unité de consommation)	16 187	67,3	0,4	1,22	24 940	20 443
Seuil de pauvreté - personnes seules (en euros)	9 712	40,4	0,4	1,18	24 940	21 136
Seuil de pauvreté - 2 adultes, 2 enfants (en euros)	20 396	84,8	0,4	1,10	24 940	22 673

Indicateurs	Valeur	Écart-type	Coefficient de variation	Effet de sondage	Effectif atteint	Taille effective de l'échantillon
Inégalité de la distribution des revenus : rapport Q80/Q20	4,0	0,1	2,5	1,25	24 940	19 952
Écart de risque de pauvreté (en pourcentages)						
Total	18,8	1,0	5,3	1,19	3381	2 841
Hommes total	19,1	1,2	6,3	1,20	1554	1 295
Femmes total	18,3	1,1	6,0	1,22	1827	1 498
0-17 ans	15,4	1,8	11,7	1,17	988	844
18-64 ans	20,6	1,1	5,3	1,19	1862	1 565
65+ ans	19,1	1,1	5,8	1,21	531	439
18+ ans	20,1	0,9	4,5	1,20	2393	1 994
Hommes, 18-64 ans	20,8	1,3	6,3	1,22	851	698
Hommes, 65+ ans	18,3	1,3	7,1	1,02	207	203
Hommes, 18+ ans	20,7	1,0	4,8	1,18	1058	897
Femmes, 18-64 ans	19,9	1,1	5,5	1,18	1011	857
Femmes, 65+ ans	20,3	1,3	6,4	1,30	324	249
Femmes, 18+ ans	20,0	0,9	4,5	1,24	1335	1 077
Taux de pauvreté selon le seuil de pauvreté (en pourcentages)						
40 % de la médiane	3,1	0,2	6,5	1,10	24 940	22 673
50 % de la médiane	7,1	0,4	5,6	1,17	24 940	21 316
70 % de la médiane	21,3	0,5	2,3	1,12	24 940	22 268
Taux de pauvreté avant prestations sociales autres que retraites (en pourcentages)						
Total	24,9	0,5	2,0	1,15	24 940	21 687
Homes total	23,9	0,6	2,5	1,16	12 152	10 476
Femmes total	25,7	0,6	2,3	1,13	12 788	11 317
0-17 ans	30,8	1,2	3,9	1,14	6 167	5 410
18-64 ans	24,0	0,5	2,1	1,17	15 160	12 957
65+ ans	20,3	0,8	3,9	1,24	3 613	2 914
18+ ans	23,2	0,4	1,7	1,15	18 773	16 324
Hommes, 18-64 ans	23,1	0,6	2,6	1,21	7 358	6 081
Hommes, 65+ ans	17,8	0,9	5,1	1,19	1 611	1 354
Hommes, 18+ ans	22,1	0,5	2,3	1,19	8 969	7 537
Femmes, 18-64 ans	24,9	0,6	2,4	1,11	7 802	7 029
Femmes, 65+ ans	22,0	0,9	4,1	1,23	2 002	1 628
Femmes, 18+ ans	24,2	0,5	2,1	1,11	9 804	8 832
Coefficient de Gini (en pourcentages)	27,3	0,4	1,5	1,29	24 940	19 333
Niveau de vie moyen (en euros par unité de consommation)	18 313	128,6	0,7	1,35	24 940	18 448

<b>Composantes du revenu disponible</b>	Moyenne par ménage (en euros)	Écart-type	Coefficient de variation	Effet de sondage	Effectif atteint	Taille effective de l'échantillon
Revenu disponible total (HY020)	28 669	212,7	0,7	1,35	10 036	7 425
Revenus tirés de la location d'une propriété ou de terres (HY040N)	407	29,0	7,1	1,08	10 036	9 298
Allocation famille/enfant ( HY050N)	786	16,0	2,0	1,13	10 036	8 874
Exclusion sociale non classée ailleurs (HY060N)	170	12,6	7,4	1,19	10 036	8 406
Aides au logement (HY070N)	445	11,9	2,7	1,23	10 036	8 159
Transferts interménages perçus régulièrement en espèces (HY080N)	184	16,0	8,7	1,23	10 036	8 148
Intérêts, dividendes, bénéfices tirés d'investissements en capital dans les opérations incorporelles (HY090N)	748	19,0	2,5	1,21	10 036	8 288
Revenus perçus par les personnes de moins de 16 ans (HY110N)	3	0,9	29,5	0,98	10 036	10 265
Impôts réguliers sur la fortune (HY120N)	-37	13,8	-37,2	1,13	10 036	8 860
Transferts interménages versés régulièrement en espèces (HY130N)	-303	19,0	-6,3	1,14	10 036	8 827
Remboursements consécutifs à des ajustements fiscaux (HY145N)	-2 054	51,7	-2,5	1,20	10 036	8 359
Salaire ou revenu assimilé (PY010N)	17 438	196,4	1,1	1,36	10 036	7 361
Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante (PY050N)	2 047	121,9	6,0	1,10	10 036	9 096
Allocations chômage(PY090N)	1 009	47,8	4,7	1,04	10 036	9 628
Retraites (PY100N)	7 118	84,4	1,2	1,09	10 036	9 233
Allocations au survivant (PY110N)	166	20,2	12,2	1,07	10 036	9 363
Indemnités de maladie (PY120N)	220	16,1	7,3	0,96	10 036	10 442
Pensions d'invalidité (PY130N)	387	25,8	6,7	1,06	10 036	9 440
Allocations d'éducation (PY140N)	43	4,8	11,3	1,20	10 036	8 376

## 2.3 Erreurs non dues à l'échantillonnage

### 2.3.1 Erreurs dans la base de sondage et la couverture

Deux bases de sondages ont été utilisées conjointement :

- Le recensement général de la population de mars 1999, qui est reconnu comme étant de très bonne qualité, même s'il y a quelques très rares omissions de logements (la qualité du recensement est certes moins bonne pour les personnes physiques - mais la base utilisée ici est une base de logements). L'ancienneté du recensement explique qu'un certain nombre de logements de la base sont hors champ et que nous sommes obligés de prendre dans l'échantillon des résidences vacantes ou secondaires au moment du recensement alors que notre champ se limite aux résidences principales.
- Une base qui a mis à jour la précédente fin 2005, dite « base de sondage de logements neufs » (BSLN). Pour la constituer, on part de l'ensemble des logements appartenant aux permis de construire délivrés par les mairies. Ces permis sont gérés dans un fichier administratif appelé SITADEL, qui comprend environ 300 000 logements chaque année. Un extrait de SITADEL est obtenu par sondage, ce qui donne lieu à un échantillon de logements initialement « fictifs » dont la construction est suivie sur le terrain par des enquêteurs jusqu'à ce qu'il y ait achèvement du logement. À la constatation de l'achèvement, le logement entre dans la BSLN. La qualité de SITADEL et du processus de suivi sur le terrain n'est pas



finement quantifiable, mais on considère que la BSLN est tout à fait satisfaisante en matière de couverture de la construction neuve.

### 2.3.2 Erreurs de mesure et de traitements

#### **Description des différentes causes d'erreurs de mesure susceptibles d'être détectées dans l'enquête**

L'introduction des pièces et billets en euros en France étant assez récente (janvier 2002), de nombreux ménages continuent à « répondre en francs », même si l'enquêteur demande une réponse en euros. Un certain nombre de personnes âgées raisonnent toujours en anciens francs<sup>2</sup>. Une calculatrice intégrée permet la conversion par l'enquêteur de montants exceptionnellement fournis en francs et les cartes code et le fascicule revenus donnent les montants en euros et en francs.

Par ailleurs, la multiplicité des périodes de référence dans l'enquête (période courante par exemple pour les conditions de logement, année N-1 pour les revenus, année N-2 - dans la stratégie française - pour les impôts) peut également être source de confusion. Cependant, toutes les questions font référence à la période d'intérêt dans leurs libellés mêmes et les questions sont depuis 2005 regroupées par période de référence.

En plus du problème de la période de référence, un certain nombre de confusions ont été constatées entre mois et année. Ce type de problème est courant s'agissant d'enquêtes sur le thème des revenus. Des erreurs correspondant à un facteur de 12 peuvent ainsi être trouvées sur certains montants. Pour d'autres variables, il y a pu y avoir des confusions entre trimestre et année. Ceci concerne en particulier les personnes âgées et les retraites, certaines d'entre elles étant versées trimestriellement.

Un autre type d'erreur fréquent dans ce type de collecte concerne le nombre de 0 associé à un montant. Les montants mentionnés correspondent en général à des chiffres élevés, parfois des centaines de milliers. Dans le cadre d'une collecte par questionnaire CAPI, c'est l'enquêteur qui saisit le chiffre, en même temps qu'il pose les questions. Il est donc possible que parfois un zéro en trop ou en moins ait pu être saisi dans un montant. Des séparateurs de milliers ont été ajoutés en 2005 afin de limiter ces erreurs.

Les ménages sont invités, dès l'envoi de la « lettre avis », à préparer pour le jour de l'entretien les documents nécessaires pour la bonne conduite de celui-ci, en particulier la déclaration de revenus. Quatre individus sur cinq (parmi ceux qui répondent) utilisent cette déclaration de revenus. Dans le cas contraire, on demande aux salariés d'utiliser les récapitulatifs annuels de salaires que leur employeur (unique la plupart du temps). Si l'enquêteur n'utilise toujours pas ce dernier document, on lui demande tout simplement son salaire mensuel, éventuellement en tranches s'il refuse de le donner en clair. Enfin, une fraction des ménages ne souhaite répondre à aucune question relative aux revenus.

L'ensemble de ces facteurs (confusion dans les devises et dans les périodes de référence, multiplicité des sources) conduit à une certaine hétérogénéité des résultats de collecte qui nuit à la qualité des données.

#### **Description de la façon dont le questionnaire a été élaboré, utilisation éventuelle d'un laboratoire cognitif, test sur le terrain du questionnaire, incidence de sa conception, de son contenu et de sa formulation**

##### *Structure du questionnaire*

L'enquête est composée d'un questionnaire Ménage (destiné à l'ensemble du ménage) et d'un questionnaire individuel posé à toutes les personnes du ménage âgées de 16 ans ou plus (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'enquête). Le questionnaire ménage est précédé du Tronc commun des ménages, qui constitue le socle de l'ensemble des enquêtes auprès des ménages conduites par l'Insee.

Un certain nombre de composantes du revenu des ménages est perçu au niveau individuel. Il s'agit :

- des revenus d'activité ou de remplacement (salaires, allocations de chômage ou de préretraite, pensions, retraites ou rentes...),

---

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 1960, le nouveau franc a été introduit, 1 nouveau franc correspondant à 100 anciens francs.

- de certaines prestations et minima sociaux (prestations maladie, invalidité ou dépendance, bourses d'études, revenu minimum d'insertion, minimum vieillesse, etc.).

En revanche, certaines composantes du revenu des ménages sont difficiles, voire impossibles, à individualiser. Il s'agit :

- des aides au logement et du loyer imputé, des prestations familiales, de l'aide sociale ;
- des revenus de la propriété, des transferts entre ménages, des revenus des enfants, des impôts et des remboursements d'intérêts hypothécaires.

Ces composantes sont donc en général collectées au niveau du ménage. Par exception, les prestations familiales et l'aide sociale, attribuées à un allocataire, sont collectées auprès de lui au niveau du questionnaire individuel.

L'architecture du questionnaire est la suivante :

- Tronc commun des enquêtes ménages (TCM) :
  - Identification du logement, contact ;
  - Tableau des habitants du logement et contour des unités de vie (THL).
- Questionnaire ménage (renseigné par un adulte quelconque du ménage « unité de vie ») :
  - Ressources et charges en période courante ;
  - Changements récents et jeunes enfants ;
  - Conditions de logement - résidence principale ;
  - Revenus non individualisables sur la période de référence ;
  - Endettement et confort financier.
- Questionnaire individuel (renseigné par chaque adulte du ménage, le recours à un proxy étant toléré) :
  - Biographie et ressources culturelles ;
  - Activité, emploi, profession ;
  - Revenus individualisables sur la période de référence ;
  - Santé ;
  - Module secondaire (participation sociale).

Pour limiter les erreurs de collecte, l'équipe de conception a d'une part introduit dans CAPI des filtres et des contrôles, d'autre part autorisé une collecte en francs pour de nombreux montants, en particulier lorsque les documents sont anciens (tableau d'amortissement pour la collecte des intérêts d'emprunt, prix de vente du logement).

#### *Exhaustivité et absence de doubles comptes dans la collecte des revenus*

Arguant du fait que l'enquêteur n'est pas capable a priori de connaître toutes les sources de revenus du ménage et que ce dernier peut oublier d'en mentionner une, on met en œuvre une stratégie générale de « balayage » des revenus. Cette stratégie consiste à :

- recenser les différents types de revenus perçus par le ménage au cours de l'année de référence (année civile 2005), avant de collecter les montants correspondants,
- vérifier que le montant n'a pas été inclus antérieurement dans un autre revenu pour éviter les double-comptes,
- essayer systématiquement, lorsque l'enquêté n'a pas pu ou voulu renseigner un montant, d'obtenir une information en tranches.

#### *Utilisation des documents administratifs et fiscaux*

Le questionnement est fonction des documents utilisés. Parmi ces documents, la ou les déclarations des revenus de l'année de référence 2005 (pré-remplie par l'administration fiscale, reçue en mai

2005) sont privilégiées pour les revenus d'activité et de remplacement des adultes, qui sont en quasi-totalité imposables. La déclaration de revenus présente l'avantage d'un mode de recueil des revenus annuels à la fois plus facile et plus fiable. D'une part, les récapitulatifs annuels sont déjà faits. D'autre part, le concept mesuré (revenu déclaré) permet une étude de qualité par comparaison de la distribution des revenus avec celle de l'enquête Revenus fiscaux (enquête de référence à l'Insee pour la distribution des revenus).

Dans le questionnaire individuel, l'enquêté indique combien de déclarations de revenus 2005 il a effectué, et s'il consent à s'y reporter. Pour les revenus d'activité et de remplacement, le questionnement prend deux formes différentes selon la réponse :

- une boucle (dans CAPI) indexée sur le nombre de déclarations de revenus en cas de consentement,
- sinon, une boucle indexée sur le nombre de sources de revenus (nombre d'employeurs pour les salaires, d'entreprises pour les revenus d'indépendants, de caisses ou organismes de versement pour les retraites ou pensions...).

Dans le premier cas, on obtient un montant annuel de revenu déclaré, qui doit être complété par une interrogation synthétique sur l'existence et le montant de revenus complémentaires non déclarés.

Dans le second cas, on reconstitue un montant annuel de revenu perçu cumulé par source de manière plus analytique : durée de perception, régularité du montant mensuel, et montant mensuel en cas de versements réguliers ou montant annuel en cas de versements irréguliers.

#### *Codification de la profession*

L'intégration du logiciel de codification SICORE dans le questionnaire CAPI permet de reconnaître les libellés de profession. SICORE (Système Informatique de COdage des Réponses aux Enquêtes) est un système de chiffrement automatique développé par l'Insee. Les enquêteurs sont avertis lorsque le libellé renseigné est inconnu de la base des professions. Ils peuvent alors saisir d'autres libellés qui sont tous enregistrés. Ce ci permet de corriger les erreurs de saisie et de préciser les libellés.

#### *Questionnement longitudinal*

Le questionnement longitudinal a commencé en 2005. Les personnes réinterrogées ont répondu à un questionnaire un peu différent de celui des entrants si elles avaient accepté lors de la dernière vague que les informations qu'elles avaient fournies leur soient restituées l'année suivante.

Dans ce cas, le questionnement tient compte des réponses données l'année précédente dans la formulation des questions, voire en ne reposant pas certaines questions, ce qui allège l'interview.

Des contrôles de cohérence peuvent être effectués d'une vague à l'autre, ce qui réduit le bruit des données. Ils portent :

- sur les dates de certains événements (calendrier d'activité par exemple),
- sur la non-perception d'un type de revenu perçu l'année précédente,
- sur l'évolution de montants détaillés de composantes du revenu ou du coût du logement (fourchette entre -20 % et + 30 %),
- sur l'évolution de montants agrégés de revenus (impôts, salaires, retraites).

#### *Tests du questionnaire*

Le questionnaire transversal de 2006 a bénéficié du bilan de la collecte de 2005. Ce bilan a été effectué grâce aux questionnaires papiers remplis par l'ensemble des enquêteurs, des synthèses rédigées par les directions régionales et des comptes-rendus des réunions de bilans organisées en Bretagne, en Franche-Comté et en Provence-Alpes-Côte-D'azur. Il a notamment conduit à demander une confirmation du revenu global, qu'il soit donné en clair ou en tranche.

Le questionnaire de 2006 a donné lieu à un test sur le terrain qui s'est déroulé en novembre 2005 dans les directions régionales de Franche-Comté et d'Île-de-France. Il a été mené auprès de 146 ménages (répondants). Il avait pour objectif de tester le questionnaire transversal amélioré suite à la collecte de 2005 ainsi que le module secondaire.

Enfin, un test en bureau a été mené en février 2006. Ce type de test permet de se placer dans des configurations particulières qui n'ont pas été rencontrées lors des tests sur le terrain.

À l'issue de chaque test et suite aux bilans de collecte et aux différentes remarques des enquêteurs, des modifications du questionnaire (structure, formulation) sont proposées au maître d'ouvrage par l'équipe de conception. Ces modifications du questionnaire sont validées à l'occasion d'un comité de pilotage du projet.

Les tests servent aussi à mesurer les durées de collecte qui permettent de calculer la rémunération des enquêteurs pour l'enquête. L'équipe de conception fournit aux enquêteurs une feuille permettant le relevé manuel des temps d'interview, ces relevés venant compléter les temps mesurés dans CAPI.

**Informations sur l'intensité et l'efficacité de la formation des enquêteurs: nombre de jours de formation, test des compétences avant d'entreprendre le travail sur le terrain (taux de succès, etc.)**

L'Insee dispose d'un réseau d'enquêteurs stable. L'Institut a recours dans la mesure du possible aux mêmes enquêteurs d'une vague sur l'autre, ce qui présente au moins deux avantages : les enquêteurs connaissent bien l'enquête, et les enquêtés sont plus facilement fidélisés par un enquêteur qu'ils connaissent déjà.

*Formation des enquêteurs*

Pour les tests, l'équipe de conception assure directement la formation des enquêteurs.

En revanche, pour la collecte en grandeur réelle (mai 2006), l'équipe de conception ne forme pas directement les enquêteurs mais les gestionnaires responsables de l'enquête dans les directions régionales. Les gestionnaires des directions régionales forment ensuite les enquêteurs SILC. Cependant, la formation des enquêteurs reproduit à l'identique la formation des gestionnaires. L'équipe de conception SILC fournit aux gestionnaires des directions régionales (en plus des documents de collecte) les transparents et les exercices CAPI. La formation dispensée aux gestionnaires et aux enquêteurs a duré trois jours pour ceux qui ne connaissaient pas encore l'enquête et 1,5 jours pour ceux qui avaient déjà participé à la collecte précédente.

Lors de la collecte, chaque enquêteur est accompagné au moins une fois par un agent de l'Insee (gestionnaire de l'enquête, concepteur...)

*Documents de collecte*

En vue de la collecte, l'équipe de conception prépare les documents de collecte fournis aux enquêteurs. Ceux-ci sont constitués :

- d'un argumentaire (utilisé pour convaincre les ménages récalcitrants),
- d'une lettre avis envoyée aux enquêtés pour les prévenir de la venue d'un enquêteur,
- d'une plaquette de présentation du dispositif envoyée avec la lettre avis
- d'une instruction aux enquêteurs,
- d'un cahier des cartes (les cartes sont utilisées dans le cas où l'énumération des modalités d'une question par l'enquêteur serait trop longue ou fastidieuse),
- d'un fascicule « revenus », compléments d'information pour les enquêteurs sur certaines aides et prestations existantes et sur les conditions à remplir pour en bénéficier, réalisé afin d'aider les enquêteurs à retrouver un type de revenus lorsque le ménage ne sait pas exactement ce qu'il perçoit,
- d'une architecture du questionnaire,
- de fiches de prise de contact et de suivi. Les fiches de suivi comportent quelques informations (numéros de téléphone fixe ou portable, adresse internet, personne-relais) pour anticiper les déménagements ;
- d'un document présentant les résultats de l'enquête de l'année précédente, donné à tous les ménages répondant.

### 2.3.3 Erreurs de non-réponse

#### 2.3.3.1 Taille de l'échantillon obtenu

Les deux tableaux ci-dessous fournissent le nombre de ménages, puis le nombre d'individus correspondants, pour lesquels l'entretien a été accepté suite à la collecte 2006. Ces nombres sont répartis selon les 9 sous-échantillons, la France ayant opté pour un échantillon rotatif par neuvième (9 interrogations pour un individu panel). La variable « Nombre d'années dans le panel » correspond au nombre d'interrogations annuelles, pour le sous-échantillon concerné, restant à mener juste avant la collecte 2006. Ainsi le sous-échantillon pour lequel le « Nombre d'années dans le panel » vaut 1 correspond aux ménages qui ont été interrogés pour la dernière fois en 2006. L'échantillon pour lequel cette variable vaut 9 correspond à l'échantillon entrant en 2006.

<b>Nombre de ménages pour lesquels un entretien est accepté pour la base de données</b>	
Ventilation par groupe de rotation	
Nombre d'années dans le panel	Nombre de ménages
1	902
2	957
3	975
4	924
5	963
6	911
7	923
8	1 641
9	1 840
Total	10 036

<b>Nombre de personnes âgées de 16 ans et plus, membres des ménages dont l'entretien est accepté pour la base de données, pour lesquels un entretien personnel est achevé.</b>	
Ventilation par groupe de rotation	
Nombre d'années dans le panel	Nombre de personnes
1	1 748
2	1 836
3	1 879
4	1 784
5	1 841
6	1 760
7	1 791
8	3 163
9	3 451
Total	19 253

### 2.3.3.2 Non-réponse des unités

Le taux de non-réponse des ménages est donné de manière détaillée dans le tableau ci-dessous. On obtient un taux de non-réponse des ménages de 16,6 %. Il est de 30,0 % pour les entrants et de 12,8 % pour les réinterrogés.

Adresses contactées avec succès DB120=11	11 987
Total DB120	12 439
Adresse inexistante DB120=23	408
Adresses validées sélectionnées	12 031
<b>Taux de contact à l'adresse Ra</b>	99,6%
Entretiens de ménages achevés et acceptés pour la base de données DB135=1	10 036
Ménages éligibles aux adresses contactées	11 987
Total DB130	
<b>Proportion d'entretiens de ménages achevés et acceptés pour la base de données Rh</b>	83,7%
<b>Taux de non-réponse des ménages NRh</b>	16,6%

Le taux de non-réponse individuelle, ainsi que le taux global, et le détail des calculs sont donnés ci-dessous.

Nombre entretiens individuels achevés RB250 = 11	19 253
Nombre d'individus éligibles dans les ménages dont les entretiens ont été achevés et acceptés pour la base de données RB245 = 1	19 501
Rp	98,7%
<b>Taux de non-réponse individuelle NRp</b>	1,3%
<b>Taux global de non-réponse individuelle *NRp</b>	17,6%

On obtient ainsi un taux global de non-réponse individuelle de 17,6% (31,1% pour les entrants et 13,9 % pour les réinterrogés), très proche du taux de non-réponse des ménages à 16,6 %.

2.3.3.3 Ventilation des ménages selon l'« enregistrement du contact à l'adresse », le « résultat du questionnaire ménage », et l'« acceptation de l'entretien » pour chaque groupe de rotation et le total

**Ventilation des ménages selon l' « enregistrement du contact à l'adresse » (DB120)**

DB075	Enregistrement du contact à l'adresse			Total :
	11 : Adresse contactée	21 : Impossible de localiser l'adresse	23 : Adresse inexistante	
<b>1</b>	1 058 99,9%	1 0,1%	0 0,0%	1 059
<b>2</b>	1 103 99,7%	3 0,3%	0 0,0%	1 106
<b>3</b>	1 107 99,8%	2 0,2%	0 0,0%	1 109
<b>4</b>	1 045 99,9%	1 0,1%	0 0,0%	1 046
<b>5</b>	1 103 99,8%	2 0,2%	0 0,0%	1 105
<b>6</b>	1 061 99,7%	3 0,3%	0 0,0%	1 064
<b>7</b>	1 063 99,7%	3 0,3%	0 0,0%	1 066
<b>8</b>	1 842 99,7%	6 0,3%	0 0,0%	1 848
<b>9</b>	2 605 85,8%	23 0,8%	408 13,4%	3 036
<b>Total</b>	11 987 96,4%	44 0,3%	408 3,3%	12 439

### Ventilation des ménages selon le « résultat du questionnaire ménage » (DB130)

DB130		Résultat du questionnaire "ménage"				Total
Nombre d'années dans le panel	11 : Questionnaire rempli	21 : Refus de coopérer	22 : Ensemble du ménage absent	23 : Ménage incapable de répondre	24 : Autres raisons	
<b>1</b>	902 85,3%	41 3,9%	40 3,8%	29 2,7%	46 4,4%	1 058
<b>2</b>	959 86,9%	58 5,3%	38 3,5%	21 1,9%	27 2,5%	1 103
<b>3</b>	977 88,3%	59 5,3%	22 2,0%	24 2,2%	25 2,3%	1107
<b>4</b>	925 88,5%	37 3,5%	26 2,5%	32 3,1%	25 2,4%	1 045
<b>5</b>	964 87,4%	57 5,2%	17 1,5%	23 2,1%	42 3,8%	1 103
<b>6</b>	913 86,1%	54 5,1%	33 3,1%	21 2,0%	40 3,8%	1 061
<b>7</b>	925 87,0%	44 4,1%	39 3,7%	20 1,9%	35 3,3%	1 063
<b>8</b>	1 643 89,2%	75 4,1%	38 2,1%	30 1,6%	56 3,0%	1 842
<b>9</b>	1 841 70,7%	349 13,4%	243 9,3%	122 4,7%	50 1,9%	2 605
<b>Total</b>	10 049 83,8%	774 6,5%	496 4,1%	322 2,7%	346 2,9%	11 987



**Ventilation des ménages selon l'« acceptation de l'entretien » (DB135) :**

DB135	Acceptation de l'entretien		Total
	1 : Entretien accepté pour la base de données	2 : Entretien rejeté pour la base de données	
<b>1</b>	902 100,0%	0 0,0%	902
<b>2</b>	957 99,8%	2 0,2%	959
<b>3</b>	975 99,8%	2 0,2%	977
<b>4</b>	924 99,9%	1 0,1%	925
<b>5</b>	963 99,9%	1 0,1%	964
<b>6</b>	911 99,8%	2 0,2%	913
<b>7</b>	923 99,8%	2 0,2%	925
<b>8</b>	1 641 99,9%	2 0,1%	1 643
<b>9</b>	1 840 99,9%	1 0,1%	1 841
<b>Total</b>	10 036 99,9%	13 0,1%	10 049

2.3.3.4 Ventilation des unités remplacées

Sans objet dans le cas de la France.

### 2.3.3.5 Non-réponse à certaines questions

Les tableaux suivants fournissent par composante du revenu net disponible la part d'unités percevant cette composante, le pourcentage de valeur manquante et le taux d'information partielle. Ce dernier s'élève à 51,4 % pour le revenu disponible total. Les prestations sociales hors retraites sont les variables qui sont les plus sous-déclarées ou mal renseignées par les ménages.

#### Ventilation des non-réponses à certaines questions

<i>Ménages</i>	% de ménages...		
	<i>... ayant perçu un montant (après imputation)</i>	<i>... avec valeur manquante (avant imputation)</i>	<i>... avec information partielle (avant imputation)</i>
Revenu disponible total (HY020)	100,0%	1,9%	51,4%
Revenu disponible des ménages avant transferts sociaux à l'exception des allocations de vieillesse et des pensions au survivant (HY022)	99,1%	2,4%	36,4%
Revenu disponible des ménages avant transferts sociaux (HY023)	96,9%	4,9%	23,0%
Revenus tirés de la location d'une propriété ou de terres (HY040N)	8,2%	-	-
Allocation famille/enfant (HY050N)	28,5%	4,5%	9,7%
Exclusion sociale non classée ailleurs (HY060N)	5,1%	1,4%	0,6%
Aides au logement (HY070N)	22,1%	4,7%	1,4%
Transferts interménages perçus régulièrement en espèces (HY080N)	5,8%	-	-
Intérêts, dividendes, bénéfices tirés d'investissements en capital dans les opérations incorporelles (HY090N)	77,5%	-	-
Revenus perçus par les personnes de moins de 16 ans (HY110N)	2,1%	-	-
Impôts réguliers sur la fortune (HY120N)	1,1%	-	-
Transferts interménages versés régulièrement en espèces (HY130N)	9,5%	-	-
Remboursements consécutifs à des ajustements fiscaux (HY145N)	87,5%	6,6%	14,9%

<i>Individus</i>	% de personnes de plus de 16 ans...		
	<i>... ayant perçu un montant (après imputation)</i>	<i>... avec valeur manquante (avant imputation)</i>	<i>... avec information partielle (avant imputation)</i>
Salaire ou revenu assimilé (PY010N)	52,8%	3,6%	0,8%
Avantages en nature (PY020N)	0,7%	-	-
Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante (PY050N)	4,3%	-	0,4%
Allocations chômage (PY090N)	7,7%	-	0,6%
Retraites (PY100N)	23,5%	-	7,2%
Allocations au survivant (PY110N)	1,0%	-	0,1%
Indemnités de maladie (PY120N)	4,0%	-	0,0%
Pensions d'invalidité (PY130N)	2,8%	-	0,1%
Allocations d'éducation (PY140N)	2,1%	-	-

### 2.3.3.6 Nombre total des non-réponses

La non-réponse totale se décompose en non-réponse partielle (non-réponse à une question) et en non-réponse totale. La non-réponse au niveau ménage (cf. partie 2.3.3.2) concerne 1 995 ménages, soit 16,6 % des ménages.

#### Taille d'échantillon et non-réponse totale par type d'indicateur

	Taille d'échantillon obtenu (nb de personnes prises en compte dans le calcul)	Non réponse partielle	Hors champ	Non-réponse totale des individus	Taux de non réponse individuelle
Taux de pauvreté après transferts selon l'âge et le sexe	24 940	0	0	0	0,0%
Taux de pauvreté après transferts selon le statut professionnel	18 307	0	6 385 <sup>1</sup>	248 <sup>2</sup>	1,3%
Taux de pauvreté après transferts selon le type de ménage	24 726	0	0	214 <sup>3</sup>	0,9%
Taux de pauvreté après transferts selon le statut d'occupation du logement	24 940	0	0	0	0,0%
Taux de pauvreté après transferts selon l'intensité d'emploi	21 883	0	3 026 <sup>4</sup>	31 <sup>5</sup>	0,1%
Médiane du revenu disponible par unité de consommation - après transferts sociaux	24 940	0	0	0	0,0%
Seuil de pauvreté - après transferts sociaux - personnes seules	24 940	0	0	0	0,0%
Seuil de pauvreté - après transferts sociaux - 2 adultes, 2 enfants	24 940	0	0	0	0,0%
Inégalité de la distribution de revenu - Rapport du partage de revenus S80/S20	24 940	0	0	0	0,0%
Écart moyen relatif du taux de pauvreté	3 381	0	21 559 <sup>6</sup>	0	0,0%
Dispersion autour du seuil de pauvreté	24 940	0	0	0	0,0%
Taux de pauvreté avant transferts sociaux autres que retraites	24 940	0	0	0	0,0%
Taux de pauvreté avant tout transfert social	24 940	0	0	0	0,0%
Coefficient de Gini	24 940	0	0	0	0,0%
Revenu disponible par uc moyen	24 940	0	0	0	0,0%

<sup>1</sup> dont 5439 enfants de moins de 16 ans, 703 entre 16 et 18 ans, et 243 individus qui n'ont pas gardé le même statut professionnel plus de la moitié de l'année.

<sup>2</sup> 248 individus n'ont pas rempli de questionnaire individuel, leur statut d'occupation est donc inconnu.

<sup>3</sup> Nous n'avons pu déterminer le type de ménage pour 214 individus à cause de la non-réponse individuelle de 59 personnes âgées de 16 à 24 ans.

<sup>4</sup> dont 79 personnes dans un ménage d'étudiants, 2 947 dans un ménage avec seulement des enfants dépendants ou des personnes âgées de plus de 65 ans.

<sup>5</sup> 31 individus appartenant à un ménage répondant dont un individu n'a pas rempli de questionnaire individuel.

<sup>6</sup> 21 559 non-pauvres.

Nous n'avons aucun cas d'indicateurs reposant sur moins de 50 observations (cf. partie 1).

## 2.4 Mode de collecte des données

Le taux d'acceptation des individus appartenant aux ménages répondants est très élevé : 98,7 %. En effet, les ménages répondants ont tous rempli au moins un questionnaire individuel et les proxys sont autorisés.

**Ventilation des membres de ménages répondants âgés du plus de 16 ans selon le statut des données**

RB250		Statut des données		
Nombre d'années dans le panel		11	14	Total
		Information collectée par enquête	Pas de contact	
1	Nombre Pourcentage	1 748 99,0%	17 1,0%	1 765
2	Nombre Pourcentage	1 836 98,2%	34 1,8%	1 870
3	Nombre Pourcentage	1 879 98,9%	20 1,1%	1 899
4	Nombre Pourcentage	1 784 98,8%	22 1,2%	1 806
5	Nombre Pourcentage	1 841 98,6%	26 1,4%	1 867
6	Nombre Pourcentage	1 760 98,9%	19 1,1%	1 779
7	Nombre Pourcentage	1 791 99,0%	18 1,0%	1 809
8	Nombre Pourcentage	3 163 98,9%	34 1,1%	3 197
9	Nombre Pourcentage	3 451 98,3%	58 1,6%	3 509
Total	Nombre Pourcentage	19 253 98,7%	248 1,3%	19 501

## Ventilation des membres de ménages répondants âgés de plus de 16 ans selon le type d'entretien

Seuls les membres du ménage ont le droit de répondre à la place d'un individu. Le tableau suivant détaille le taux de recours au proxy, qui s'élève globalement à 26,8 %.

RB260		Type d'entretien	
Nombre d'années dans le panel		2	5
		Face à face CAPI	Proxy
1	Nombre Pourcentage	1 270 72,6%	478 27,4%
2	Nombre Pourcentage	1 358 73,97	478 26,0%
3	Nombre Pourcentage	1 371 73,0%	508 27,0%
4	Nombre Pourcentage	1 295 72,6%	489 27,4%
5	Nombre Pourcentage	1 336 72,6%	505 27,4%
6	Nombre Pourcentage	1 275 72,4%	485 27,6%
7	Nombre Pourcentage	1 280 71,5%	511 28,5%
8	Nombre Pourcentage	2 300 72,7%	863 27,3%
9	Nombre Pourcentage	2 599 75,3%	852 24,7%
Total	Nombre Pourcentage	14 084 73,2%	5 169 26,8%

### 2.5 Durée de l'entretien

La durée moyenne de l'entretien pour la collecte 2006 est de 54 minutes (58 minutes pour les entrants et 53 pour les réinterrogés).

### 2.6 Les imputations

L'imputation est d'abord nécessaire parce qu'il existe des données manquantes ou en tranches. Par ailleurs des données sont erronées et un estimateur de sondage suppose que l'on dispose des mesures sur tout l'échantillon tiré au hasard et que les valeurs sont les vraies valeurs. Ainsi il faut corriger ces erreurs qui peuvent engendrer des biais (par exemple si l'erreur est toujours dans le même sens : francs à la place d'euros). Cela peut se faire sur dire d'expert et en cas de doute par imputation (simulation dans une loi où les paramètres sont des paramètres estimés éventuellement conditionnellement à une information auxiliaire de type tranche). La méthode générale de l'imputation est présentée en annexe.

Avant toute chose, il convient de présenter certaines difficultés rencontrées. Les revenus dans l'EU-SILC 2006 sont relatifs à plusieurs dates. L'impôt payé a pour assiette les revenus imposables perçus au cours de l'année 2004. Les revenus collectés sont relatifs à l'année 2005. Enfin certains revenus concernent la période courante de l'enquête, soit mai 2006, ou bien une moyenne estimée sur une période relativement récente. Nous devons faire l'hypothèse d'une certaine continuité, pour pouvoir comparer ces différents revenus et les contrôler.

Certains revenus tirés de la collecte 2006 ont été modifiés. En effet, des comparaisons faites avec des fichiers externes tels l'enquête Revenus fiscaux (ERF), l'enquête Logement, ou les statistiques de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) font apparaître des écarts. De nombreuses raisons expliquent ces écarts. Nous avons décelé des erreurs francs/euros, des revenus déclarés comme étant annuels alors qu'ils sont mensuels, trimestriels, voire quadrimestriels. Pour les seules retraites,

une soixantaine de cas ont été trouvés, expliquant pourquoi le montant est erroné. Nous décrivons ici de façon succincte les imputations réalisées afin de compenser ces erreurs de collecte.

Les travaux ont porté sur plusieurs types de revenus. Une attention particulière a été apportée aux composantes principales du revenu disponible des ménages. Nous n'avons pas été en mesure de contrôler des revenus secondaires tels les bourses pour les élèves ou les revenus fonciers, faute d'informations internes et externes suffisamment fiables.

Nous décrivons maintenant les opérations concernant les revenus principaux.

### **Les deux méthodes retenues pour les imputations**

L'imputation des revenus individuels est menée de deux façons différentes, selon que le ménage est enquêté pour la première fois ou non. Dans le premier cas, l'imputation est transversale : une équation du revenu est estimée sur les répondants et permet d'imputer le revenu des non-répondants. Dans le second cas, nous souhaitons utiliser le revenu donné par l'individu à une des deux dates pour estimer le revenu manquant perçu à l'autre date. Pour ce faire, nous estimons une équation du ratio entre les revenus des deux années sur les répondants aux deux vagues. Ce ratio est ensuite estimé pour les individus n'ayant répondu qu'à une enquête afin d'attribuer le revenu manquant. Cette méthode est appliquée pour les imputations des salaires et des retraites.

### **Salaire ou revenu assimilé (PY010N)**

Il est nécessaire dans un premier temps de définir sur quelles données l'imputation va porter. Nous avons d'abord comparé le salaire déclaré avec les maxima observés dans l'ERF en tenant compte du sexe du salarié et de sa catégorie socioprofessionnelle (sur une position). Dans ce cas, la valeur collectée est remplacée par la valeur imputée. Nous attribuons aussi un salaire aux individus déclarant en percevoir et qui n'ont donné aucun renseignement sur le montant, ainsi qu'aux individus ayant répondu par un montant en tranches.

L'imputation est menée par strates. Huit strates sont créées à partir du sexe, de l'emploi qualifié ou non, et du secteur d'emploi, privé ou public. Nous sélectionnons différentes variables pouvant expliquer le salaire dans chaque strate. Un tronc commun de variables explicatives est formé par l'ancienneté dans la profession et son carré, l'emploi atypique ou non, et le diplôme du salarié. Pour les salariés du privé nous y ajoutons le type de contrat, le fait d'avoir un emploi en Île-de-France ou pas, la proportion de femmes dans le secteur et le fait d'être cadre ou pas. Enfin pour les salariés du public, en plus des variables du tronc commun, nous complétons avec le fait d'être enseignant ou pas, fonctionnaire d'État ou pas et le grade.

Le salaire mensuel ou le ratio entre les salaires des deux années consécutives est imputé. Nous tenons ensuite compte du nombre de mois d'activité déclaré à l'enquête pour estimer le salaire annuel. Un travail particulier est nécessaire pour les salariés à temps partiel.

#### *Les salaires des non-salariés*

Nous traitons également les salaires d'individus dont l'activité principale n'est pas salariée et pour lesquels nous ne disposons donc pas d'information sur l'activité rémunérée par un salaire. Le petit nombre de cas et le manque d'information, nous ont amenés à imputer pour ces individus des salaires moyens de personnes ayant les mêmes caractéristiques.

### **Préretraites**

Un petit nombre de préretraites sont à imputer : l'individu a déclaré percevoir ce revenu et n'en a pas donné le montant. Nous nous sommes contentés de lui attribuer le montant moyen de préretraites d'individus ayant des caractéristiques similaires.

### **Allocations de vieillesse (PY100N) ou pension au survivant (PY110N)**

Les retraites sont traitées différemment des autres revenus. L'hypothèse majeure justifiant ce choix est que les retraites sont quasi stables. Comme nous ne disposons pas d'une retraite courante (relative au mois de l'enquête), nous utilisons le revenu courant comme élément de contrôle et nous le comparons à la somme des revenus de l'année de référence du ménage. Pour les ménages concernés, la retraite est un élément prépondérant du revenu total, ce qui justifie la comparaison. Nous ajoutons un autre contrôle, cette fois entre les années 2005, 2004 et 2003, toujours sous la même hypothèse nous comparons les impôts sur le revenu déclarés en 2005, 2004 et 2003 que nous calculons. Deux contrôles sont donc possibles avant de prendre une décision.

À l'aide d'un logiciel approprié nous pouvons observer, pour le ménage, l'ensemble des revenus cumulés, le nombre de mois de retraite déclaré, le nombre d'individus et leur description : âge, catégorie socioprofessionnelle, etc. L'expertise a fait ressortir en 2004 des cas types d'erreurs, ce qui permet de corriger automatiquement une grande partie des retraites erronées. Les erreurs les plus fréquentes portent sur les confusions francs/euros, ainsi que sur les périodes de perception.

Lorsqu'il n'a pas été possible de déterminer l'origine de l'erreur, le montant de la retraite est imputé. Deux strates sont utilisées, suivant que le conjoint de la personne retraitée est vivant ou pas. Pour les personnes dont le conjoint n'est pas décédé les variables explicatives du montant de la retraite perçue sont le sexe, le secteur d'activité (privé ou public), la qualification, le diplôme, l'âge et son carré, et l'ancienneté dans la profession. Pour les retraités dont le conjoint est décédé, ces variables sont complétées par le secteur d'activité de l'ex-conjoint ainsi que sa qualification.

Selon le rang d'interrogation de l'individu, la retraite ou le ratio des retraites des deux années consécutives est estimé afin d'imputer un montant.

Suite à ce travail, la distribution des montants des retraites perçues est proche de celle de l'ERF.

### **Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante**

Ces revenus sont collectés sous deux formes : d'une part la forme fiscale, comprenant les amortissements et autres abattements, et d'autre part la forme privée, correspondant au revenu net déterminé par le ménage. Le revenu fiscal est jugé peu réaliste, c'est pourquoi le revenu privé est privilégié. Ainsi si les deux revenus sont renseignés dans l'enquête et si le revenu privé est vraisemblable, le revenu privé est le seul pris en compte. À défaut de revenu privé, le revenu fiscal est retenu. Si les deux types de revenus sont manquants ou peu crédibles, l'imputation se fait par hot-deck.

### **Prestations familiales**

Les prestations familiales sont calculées sur barème pour l'ensemble des ménages. La principale difficulté est la période de référence des revenus pour les prestations sous condition de ressources. Pour les Caisses d'allocations familiales (Caf), jusque juillet d'une année N, les revenus retenus pour le calcul des aides est celui de l'année N-2 ; à partir de juillet N, les revenus retenus sont ceux de N-1. Nous utilisons uniquement les revenus de l'année N pour imputer les prestations de l'année N.

Les imputations des prestations familiales n'ont pas posé de problèmes majeurs, les résultats sont conformes aux données des CAF. Les valeurs calculées sont imputées si l'individu n'a pas donné de montant ou si le ratio valeur calculée/valeur collectée n'est pas dans la fourchette 0,2--5.

### **Aides au logement**

Les aides au logement sont calculées sur barème pour tous les locataires et les accédants à la propriété. Nous utilisons le loyer déclaré à l'enquête, et à défaut, un loyer imputé. La masse des allocations collectées est inférieure de 10 % aux données de la Cnaf corrigées de la différence de champ. Des aides sont donc attribuées à certains ménages, de façon aléatoire, afin de disposer du bon nombre de bénéficiaires. Le calcul des aides pour les locataires ne pose pas de problème majeur même si, comme pour les prestations familiales, la période des revenus n'est pas exactement celle retenue par les CAF. Le calcul des aides aux accédants à la propriété diffère néanmoins du calcul des mêmes aides dans l'ERF. Nous avons en effet choisi d'appliquer le barème locatif aux accédants, en nous aidant du loyer fictif imputé.

### **Minima sociaux**

Trois minima sociaux sont imputés dans SILC : le revenu minimum d'insertion (RMI), le minimum vieillesse et l'allocation de parent isolé (API). Si un ménage déclare avoir perçu un minimum, celui-ci est comparé au barème ; il n'est changé qu'en cas de différence majeure. C'est un moyen de rectifier les erreurs d'unité monétaire. Selon les données brutes, SILC comprend 50 % des bénéficiaires du RMI, 15 % des bénéficiaires du minimum vieillesse et 50 % des bénéficiaires de l'aide au parent isolé (API).

Les méthodes utilisées sont proches des méthodes d'imputation utilisées dans l'ERF. Elles présentent une limite. Le revenu retenu pour le calcul du RMI est un revenu trimestriel que nous ne connaissons pas. Le RMI imputé est égal à la différence entre le plafond du RMI et les revenus de l'année 2004. Ce plafond dépend du type de famille et du nombre de personnes à charge. Ainsi calculé, aucun minimum ne peut être imputé à une famille dont les revenus annuels sont supérieurs au plafond. Cette

famille a pourtant pu être éligible, si les revenus d'un trimestre se sont avérés insuffisants. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas corrigé les montants déclarés à l'enquête, pour les ménages dont le revenu annuel est supérieur au plafond.

Nous n'avons pas traité les dispositifs d'intéressement à la prise ou à la reprise d'un emploi.

Aucun calage n'a été fait, le nombre de bénéficiaires du RMI après imputation étant suffisamment proche des données connues.

### **Loyer imputé**

Un loyer fictif est imputé aux propriétaires, aux accédants, aux usufruitiers, aux logés gratuitement et aux locataires payant un loyer inférieur au prix du marché.

La méthode retenue comprend quatre étapes, dont deux régressions :

- 1) Estimation d'une équation de loyer à partir des données de l'enquête logement 2002. L'estimation porte sur les logements locatifs du parc privé hors loi de 1948<sup>3</sup>. Les variables explicatives sont les caractéristiques du logement (surface, confort, sanitaires, équipement, état du logement ...) et de localisation (tranche de taille d'agglomération, zone climatique, typologie socio-économique de Nicole Tabard ...). Deux équations distinctes sont estimées, l'une pour les appartements (variable expliquée : le logarithme du loyer au m<sup>2</sup>) et l'autre pour les maisons (variable expliquée : le logarithme du loyer, la surface figurant parmi les variables explicatives).
- 2) Les équations précédemment estimées sont utilisées pour imputer un loyer fictif aux propriétaires occupants ainsi qu'aux ménages logés gratuitement et un loyer de marché aux locataires du parc social ou en Loi de 1948 de l'enquête logement. On a rajouté à la valeur issue de l'équation un résidu tiré selon une procédure de hot-deck stratifié.
- 3) Ce loyer imputé est régressé sur deux types de variables : des variables du tronc commun des enquêtes ménages de l'Insee d'une part, et des variables géographiques d'autre part. À caractéristiques sociodémographiques et de localisation identiques, les logements occupés par les accédants à la propriété sont d'une qualité moyenne supérieure à ceux des propriétaires sans charge de remboursement, qui sont eux-mêmes de meilleure qualité que ceux du parc social. Estimer une seule équation aurait pu biaiser les estimations. Aussi huit régressions distinctes ont-elles été estimées sur des segments relativement homogènes du parc :
  - appartements, propriétaires sans charge de remboursement et ménages logés gratuitement ;
  - appartements, accédants à la propriété ;
  - appartements, locataires du parc social ou loi de 1948 ;
  - appartements, locataires du parc libre louant vide ;
  - maisons, propriétaires sans charge de remboursement et ménages logés gratuitement ;
  - maisons, accédants à la propriété ;
  - maisons, locataires du parc social ou loi de 1948 ;
  - maisons, locataires du parc libre louant vide.
- 4) Les huit équations estimées sont exportées vers l'enquête SILC pour y imputer soit un loyer fictif soit un loyer manquant. Lors de l'imputation on rajoute à la valeur prédite un résidu tiré selon une procédure de hot-deck stratifié.

---

<sup>3</sup> La crise du logement consécutive à la Seconde Guerre mondiale a obligé les autorités à prendre des mesures contre la flambée des loyers en les fixant par décret. C'est l'objet de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948. Elle est applicable aux immeubles construits antérieurement à cette date principalement dans des communes de plus de 4 000 habitants.



5) Les résultats avant prise en compte de l'augmentation des loyers sont présentés ici.

### Loyers mensuels réels ou fictifs en appartement

	Propriétaires		Accédants		Locataires parc social		Locataires parc libre	
	Enquête Logement 2006	EU-SILC	Enquête Logement 2006	EU-SILC	Enquête Logement 2006t	EU-SILC	Enquête Logement 2006	EU-SILC
Effectif	2 441 483	2 225 562	1 167 597	1 107 340	4 238 130	3 948 107	3 316 355	3 038 706
Moyenne	703	692	674	676	313	305	479	501
Minimum	57	86	115	159	14	1	32	29
Q5	259	252	281	287	164	143	230	198
Q10	314	306	332	345	191	181	269	250
Q25	425	419	432	451	236	228	345	333
Q50	579	582	588	597	290	282	430	455
Q75	855	832	808	798	361	353	552	606
Q90	1 183	1 164	1 081	1 066	448	445	691	810
Q95	1 437	1 544	1 376	1 228	521	522	827	910
Maximum	10 438	5 129	3 968	6 126	3 637	1 794	3 951	2 239

### Loyers mensuels réels ou fictifs en maison individuelle

	Propriétaires		Accédants		Locataires parc social		Locataires parc libre	
	Enquête Logement 2006	EU-SILC	Enquête Logement 2006	EU-SILC	Enquête Logement 2006	EU-SILC	Enquête Logement 2006	EU-SILC
Effectif	8 428 662	8 29 8078	3 972 366	4 575 496	820 883	990 030	1 505 235	1 529 498
Moyenne	482	469	643	623	349	341	500	473
Minimum	30	31	49	116	37	7	36	1
Q5	157	150	259	270	159	115	189	150
Q10	201	193	329	330	197	168	260	217
Q25	293	178	452	439	267	260	352	305
Q50	414	401	590	572	344	334	462	451
Q75	580	564	767	753	418	416	605	600
Q90	799	764	997	953	487	498	760	730
Q95	986	962	1 733	1 122	540	563	875	850
Maximum	7 383	7 310	5 699	3 372	2 251	1 250	3 160	2 100

### 3 COMPARABILITÉ

#### 3.1 Concepts et définitions de base

##### *Population de référence*

La population de référence de l'enquête est constituée par l'ensemble des ménages ordinaires (hors institutions) dont la résidence principale se situe en France métropolitaine. En 1999, 2,2 % de la population de la France métropolitaine vivait en collectivité, en institution ou était sans domicile fixe<sup>4</sup>. Les habitants des DOM-TOM représentaient alors 2,8 % des personnes vivant en ménage ordinaire.

##### *Définition du ménage privé*

Un ménage est dans l'enquête française SILC « une personne vivant seule ou un groupe de personnes vivant ensemble qui partagent les dépenses et participent à une économie ménagère commune ». On considère que c'est en contribuant aux dépenses de l'unité de vie que les membres du ménage mettent en commun leurs ressources.

1,5 % des logements dans l'enquête SILC contiennent plusieurs ménages qui constituent des unités de vie indépendantes.

##### *Appartenance au ménage*

Font partie d'un même ménage les individus qui résident dans une même résidence habituelle en faisant budget commun. Un ménage n'est enquêté que dans sa résidence principale. En première vague, nous n'interrogeons que les unités de vie ayant pour résidence principale un logement de l'échantillon.

##### *Période(s) de référence du revenu utilisée(s), périodes utilisées pour les impôts sur le revenu et les cotisations sociales*

L'enquête est conduite en mai-juin 2006. L'année de référence est 2005. On collecte au niveau individuel et ménage les revenus perçus au cours de l'année 2005. On collecte au niveau du ménage les impôts payés en 2005 au titre des revenus perçus au cours de l'année 2004. Les cotisations sociales sont relatives aux revenus perçus en 2005.

##### *Période de référence pour les impôts sur la fortune*

On considère le montant de l'impôt de solidarité sur la fortune payé en 2005. Il est relatif au patrimoine détenu au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

##### *Écart entre la période de référence du revenu et les variables actuelles*

Les variables actuelles (par exemple les variables relatives au coût du logement) portent sur la période de collecte, c'est-à-dire les mois de mai et juin 2006, ce qui rajoute une troisième période de référence après l'année 2005 (revenus déclarés) et l'année 2004 (assiette des impôts sur le revenu).

##### *Durée totale de la collecte de données pour l'échantillon,*

La collecte SILC s'est déroulée du 17 mai au 1er juillet 2006.

##### *Informations générales sur l'activité professionnelle durant la période de référence.*

La catégorie socioprofessionnelle des actifs ou des anciens actifs est codée automatiquement après la collecte par le système SICORE. 95 % des professions sont codées automatiquement, les autres professions étant « reprises » à la main par une équipe spécialisée à l'Insee.

Le codage en ISCO se fait à partir du code des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) à quatre chiffres, de la nomenclature d'activité française en 712 postes et du nombre de salariés de l'établissement. Dans 95 % des cas, la matrice de passage élaborée pour l'enquête Emploi permet de coder la profession de l'enquêté en un code ISCO à deux positions. Sinon, la codification en ISCO a dû se faire par imputation statistique. Le code ISCO est alors affecté aléatoirement en fonction de la

---

<sup>4</sup> Une enquête a été menée en 2001 auprès des sans domiciles fixes. Les résultats de cette enquête ont été publiés dans le n° 391-392 de la revue *Économie et Statistique*.

répartition du code ISCO par PCS à deux chiffres dans l'enquête Emploi du deuxième trimestre de 2006.

Dans 1,6 % des cas, il y a imputation en raison d'un manque d'information dans l'enquête (PCS sur 2 positions au lieu de 4, activité codée seulement en 62 postes). Dans 3,8 % des cas, il s'agit d'un défaut de la matrice de passage entre les PCS et ISCO. Dans ces cas, l'enquête Emploi fournit un codage en une position, ce que le règlement SILC n'autorise pas alors que l'information collectée sur la profession est plus précise dans l'enquête Emploi que dans SILC.

### **3.2 Composantes du revenu**

#### *3.2.1 Les différences entre les définitions nationales et les définitions type des statistiques EU-SILC*

Les fichiers français respectent les définitions des statistiques EU-SILC.

#### **Loyers imputés (HY030N), avantages en nature (PY020N), et valeur des biens produits pour la consommation propre (PY070N)**

Ces trois composantes du revenu ne sont obligatoires qu'à partir de 2007, c'est pourquoi ils ne sont pas inclus dans le **revenu du ménage** brut disponible après ou avant transferts. Par contre, les avantages en nature liés à la voiture de fonction sont inclus dans les **rémunérations en espèces** (PY010N).

#### **Revenus de la propriété (HY040N et HY090N)**

Pas de classification particulière.

#### **Allocations famille/enfants (HY050)**

Elles incluent l'ensemble des allocations versées par les Caisses d'allocations familiales hormis les allocations logement et le RMI. La plupart sont sans conteste des prestations en espèces versées pour faire face aux dépenses liées à l'éducation des enfants ou à la perte de revenu consécutive à l'arrêt d'activité d'un des parents pour élever ses enfants :

- l'allocation d'adoption (ADA) versée pendant 21 mois après l'adoption sous condition de ressources ;
- l'allocation parentale d'éducation (APE) versée aux parents qui arrêtent ou ont arrêté totalement ou partiellement de travailler pour élever leurs enfants. L'APE de rang 2 (2 enfants à charge) est versée à condition d'avoir travaillé deux ans (consécutifs ou non) dans les 5 ans précédant l'arrivée du dernier enfant. L'APE de rang 3 (3 enfants ou plus à charge) est versée à condition d'avoir travaillé deux ans au cours des dix ans précédant l'arrivée du dernier-né ;
- les allocations familiales qui sont versées à toutes les familles d'au moins deux enfants à charge ;
- le complément familial versé aux familles de trois enfants ou plus dont le benjamin est âgé d'au moins trois ans. Cette allocation est versée sous condition de ressources ;
- l'allocation pour jeune enfant (APJE) versée aux familles ayant un jeune enfant (de moins de trois ans), elle est aussi versée sous condition de ressources ;
- l'allocation parent isolé (API) est un minimum social versé aux personnes seules élevant seules un enfant. Cette allocation est versée durant douze mois ou bien jusqu'au mois précédant le troisième anniversaire du dernier-né ;
- l'allocation de soutien familial (ASF) est versée quand un parent ne concourt pas aux besoins de l'enfant ;
- l'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée en début d'année scolaire sous condition de ressources ;
- l'allocation d'éducation spéciale (AES ) pour enfants handicapés ;
- l'allocation de présence parentale (APP) pour enfants handicapés ou malades en cas d'arrêt total ou partiel de travail des parents.

L'inclusion de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante agréée (AFEAMA) et de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) dans les allocations familiales est plus discutable. Ces prestations

pourraient en effet être classées en prestations en nature puisqu'elles couvrent une partie des dépenses liées à la garde des enfants. Nous avons cependant choisi de les inclure dans les prestations familiales. En effet, ces prestations ainsi que l'APJE et l'APE sont progressivement remplacé par la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et peuvent donc plus être distinguées des autres prestations familiales. La mise en place de la PAJE se passe de la façon suivante : les ménages qui ont un nouveau-né en 2004 passent entièrement sous le régime de la PAJE, les autres continuent de bénéficier des anciennes allocations.

En outre, les indemnités pour congé maternité ne sont pas incluses dans les allocations familiales, mais dans les indemnités maladie.

#### **Dépenses liées à l'exclusion sociale non classées ailleurs (HY060)**

Elles incluent le RMI et les aides financières sociales versées par les collectivités locales.

#### **Aides au logement (HY070)**

Pas de classification particulière.

#### **Transferts interménages perçus/versés régulièrement en espèces (HY080 et HY130)**

Ces transferts excluent les versements exceptionnels mais incluent le paiement de loyer par un tiers. Ce paiement a en effet été considéré comme un paiement en espèces.

#### **Revenus perçus par les personnes de moins de 16 ans (HY110N)**

Les enfants ne travaillant pas avant 16 ans, ils ne reçoivent donc pas de revenus d'activité. En outre, cet item doit exclure les transferts entre ménages et donc les pensions alimentaires. Cette composante est ainsi égale aux bourses d'école reçues par les élèves de famille à faibles revenus.

#### **Impôts réguliers sur la fortune (HY120)**

Cet item est égal à l'impôt de solidarité sur la fortune.

#### **Impôts sur le revenu et cotisations sociales (HY140G) et remboursements/encaissements liés à des ajustements d'impôt (HY145N)**

L'agrégat HY140G comprend le HY145N, les contributions et cotisations sociales. Celles-ci contributions sont assises sur les salaires, les pensions, les revenus d'indépendants, les allocations chômage, les retraites, les prestations familiales et les allocations logement.

L'agrégat HY145N comprend l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), la taxe d'habitation et les impôts payés à l'étranger. La prime pour l'emploi est comptée négativement. L'IRPP assis sur les revenus de l'année N est payé l'année N+1 sous forme d'acomptes et d'un solde. Il n'est donc pas prélevé à la source et porte sur plusieurs types de revenus tous perçus l'année précédente, c'est pourquoi nous l'avons intégralement enregistré comme ajustement d'impôt. La taxe d'habitation est payée par les personnes occupant un logement au premier janvier, elle est assise sur la valeur locative du logement mais son montant dépend aussi des revenus du ménage. La prime pour l'emploi est versée aux actifs aux revenus faibles, elle est déduite de l'IRPP.

#### **Salaire ou revenu assimilé (PY010N)**

Les salaires sont nets des cotisations sociales salariées. Ils comprennent les avantages liés à la voiture de fonction.

#### **Cotisations sociales des employeurs (PY030G)**

Elles comprennent les cotisations sociales versées au régime général, mais aussi certaines taxes assises sur les salaires (versement transport, Fond national d'aide au logement, taxe d'apprentissage, formation professionnelle).

#### **Bénéfices en espèces ou pertes de trésorerie en rapport avec une activité indépendante (y compris honoraires) (PY050N)**

Nous avons privilégié les prélèvements pour usage propre. Le revenu fiscal n'est utilisé que comme approximation en cas de non-disponibilité de la première information.

#### **Valeur des biens produits pour la consommation propre (PY070N)**

Il s'agit de la production agricole du ménage au prix du marché : le montant est estimé par le ménage.

### **Allocations de chômage (PY090N)**

Elles contiennent les allocations chômage et les préretraites pour motif économique.

### **Allocations de vieillesse (PY100N)**

Ce sont les retraites, les préretraites (à l'exclusion de celles incluses dans les allocations chômage et les pensions d'invalidité) et le minimum vieillesse. Le minimum vieillesse est un minimum social versé sous condition de ressources aux personnes ayant atteint 65 ans.

Cet agrégat ne comprend pas les pensions de réversion et d'invalidité versées aux personnes ayant dépassé l'âge de la retraite.

### **Pensions au survivant (PY110N)**

Ce sont les pensions de réversion, c'est-à-dire les pensions reçues par les survivants quel que soit leur âge.

### **Indemnités de maladie (PY120N)**

Elles contiennent les indemnités journalières pour congés maladie, accidents du travail, congés maternité et les pensions d'accidents du travail.

### **Pensions d'invalidité (PY130N)**

Les allocations suivantes sont comptées dans cette composante du revenu :

- l'allocation adulte handicapé (AAH) qui est versée aux handicapés de plus de 20 ans sous condition de ressources,
- les pensions militaires d'invalidité ou de victime de guerre,
- les pensions d'invalidité,
- les préretraites pour cause de diminution de la capacité de travail.

Sont aussi comptabilisées dans cet agrégat des aides permettant de financer la garde de personnes invalides ou dépendantes :

- l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) qui est versée aux personnes âgées dépendantes qui ont recours à une aide à domicile,
- la prestation spécifique dépendance (PSD) qui remplit le même rôle que l'APA,
- l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), qui est versée aux handicapés de moins de 60 ans qui ont besoin d'une aide à domicile.

Les pensions versées aux personnes ayant atteint l'âge de la retraite sont incluses dans cet agrégat.

### **Allocations d'études (PY140N)**

Il s'agit de l'ensemble des bourses versées aux plus de 16 ans.

#### *3.2.2 La source ou la procédure utilisée pour la collecte des variables du revenu*

Les revenus sont collectés par enquête (cf. la description de la procédure utilisée pour recueillir les revenus, partie 2.3.2)

#### *3.2.3 La forme sous laquelle ont été obtenues les variables du revenu au niveau des composantes*

Les variables de revenu ont été collectées nettes des cotisations sociales. En cas de recours à la déclaration de revenus, certains montants étaient y compris contributions sociales non déductibles. En l'absence d'abattement, il a été facile de réestimer les montants nets.

#### *3.2.4 La méthode utilisée pour obtenir les variables cibles du revenu sous la forme requise (c'est-à-dire en tant que valeur brute)*

Les impôts sont collectés. Les cotisations sociales ont été imputées sur barème.

Des valeurs brutes et nettes ont été estimées pour les agrégats suivants.

### **Salaire ou revenu assimilé (PY010 et PY030G)**

Le salaire collecté est dans la plupart des cas le salaire déclaré au fisc.

À partir de cette valeur nous calculons le salaire brut correspondant. Pour cela trois groupes de salariés sont constitués : les agents de l'État, les salariés du privé non cadres et les cadres salariés du privé. En fonction du montant du salaire nous calculons sur barème le salaire brut correspondant au salaire déclaré. Nous cumulons les cotisations dues pour la partie du salaire inférieure à un plafond de la sécurité sociale, puis celles pour la fraction comprise entre un et trois plafonds de la sécurité sociale, puis entre trois et quatre plafonds, entre quatre et huit plafonds et enfin au-delà de huit plafonds. Les taux de certaines cotisations sont en effet différents selon le montant du salaire. Nous avons ainsi reconstitué le salaire brut à partir duquel les diverses cotisations sociales salariales et employeurs sont calculées à l'aide du barème.

Sont ainsi estimés la contribution sociale de solidarité (CSG) et la contribution de remboursement de la dette sociale (CRDS) non déductibles, la CSG déductible, les cotisations du régime général (maladie, vieillesse, veuvage, chômage et famille), les cotisations aux retraites complémentaires salariées (reçues par l'Agirc) et cadres (reçues par l'Arrco), le versement transport, la cotisation au Fond national d'aide au logement, la taxe d'apprentissage, la participation des employeurs à la formation professionnelle. Afin de contrôler les cotisations obtenues, des cas types ont été testés sur le logiciel de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) donnant des résultats satisfaisants.

### **Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante (PY050)**

Les cotisations relatives aux revenus des indépendants sont estimées en répartissant les revenus en trois groupes : bénéfices agricoles, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux. Les régimes sociaux des indépendants sont très divers ; des paramètres législatifs moyens ont donc été utilisés.

### **Retraites de régimes privés, allocations chômage (PY090), de vieillesse (PY100) et pension au survivant (PY110)**

La valeur brute est égale à la valeur nette à laquelle on ajoute la CSG et la CRDS. Ces contributions sont simples à estimer parce que leur taux ne dépend que du type de revenus et non du montant de revenu.

### **Loyers imputés (HY030)**

La valeur nette est égale à la valeur brute, qui est imputée, diminuée de la taxe foncière payée sur la résidence principale, qui est collectée.

### **Prestations familiales (HY050) et allocations logement (HY070)**

La valeur brute est égale à la valeur nette, collectée, à laquelle s'ajoute la CRDS, imputée.

### **Cotisations à un régime de retraite privé (PY035), valeur des biens produits pour la consommation propre (PY070), indemnités maladie (PY130), transferts entre ménage (HY080 et HY130), remboursement de prêts hypothécaires (HY100)**

La valeur brute est égale à la valeur nette.

## 4 COHÉRENCE

### 4.1 Comparaison des variables cibles avec des sources extérieures

Les données externes ayant servi à contrôler les éléments constitutifs du revenu sont diverses. Nous avons utilisé l'enquête Revenus fiscaux et l'enquête Logement. L'enquête Revenus fiscaux est considérée comme la source de référence sur la distribution des revenus et des niveaux de vie en France. Elle consiste en un appariement entre l'enquête Emploi et les déclarations fiscales. Les prestations sociales y sont imputées sur barèmes.

Nous avons aussi mobilisé les statistiques de la Caisse nationale des allocations familiales. Enfin certains dossiers sont venus compléter cette aide extérieure, entre autres le dossier sur les revenus sociaux 2005 publié par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

#### 4.1.1 Salaire et revenu assimilé (PY010N)

Année de revenus	EU-SILC		ERF	
	2004	2005	2004	2005
Salaires (milliards d'€)	438	449	475	489
Bénéficiaires (millions)	25,2	25,1	26,2	26,2
Moyenne	17 361	17 861	18 164	18 617
Minimum	12	10	1	1
D10	3 800	3 744	3 162	3 151
D20	8 000	8 350	7 460	7 694
D30	11 595	11 911	11 467	11 882
D40	13 542	13 996	13 939	14 430
D50	15 477	15 888	15 954	16 492
D60	17 574	18 011	18 195	18 665
D70	20 068	20 467	21 020	21 497
D80	23 837	24 156	24 903	25 377
D90	30 267	30 974	31 904	32 640
Maximum	225 791	338 928	1 247 812	847 620

Les écarts entre les deux enquêtes sont de l'ordre de 9 % en masses et de 4 % en nombre de bénéficiaires. Ces variations trouvent en partie leur origine par des différences de champ entre les deux enquêtes. Le concept fiscal est plus large que celui de l'enquête SILC. C'est ainsi que les indemnités maladie sont incluses dans le salaire fiscal et isolées dans celui du panel (5,6 milliards d'euros). Les bourses d'étudiants sont traitées de la même façon (1,1 milliards d'euros). C'est aussi le cas des indemnités de départ en retraite ou en préretraite. C'est pourquoi les retraites sont sensiblement supérieures dans le panel. L'effet mémoire n'est pas non plus à écarter, il peut arriver dans le panel qu'un salarié oublie de mentionner certaines primes.

#### 4.1.2 Les allocations chômage (PY090N)

	EU-SILC		ERF	
	2004	2005	2004	2005
Revenus				
Chômage (milliards d'€)	23,0	26,0	27,8	27,38
Bénéficiaires (millions)	3,85	3.82	4,50	4.75
Moyenne	6 076	6 827	6 180	5764
Minimum	5	27	1	1
D10	992	833	703	680
D20	1 800	1 522	1 465	1 344
D30	2 816	2 480	2 389	2 157
D40	3 760	3 648	3 400	3 141
D50	4 810	4 800	4 585	4 226
D60	5 800	5 889	5 720	5 255
D70	7 317	7 599	7 443	6 902
D80	9 180	9 600	9 505	9 128
D90	11 776	13 488	12 898	12 227
Maximum	60 840	153 643	108 034	61 737

Les écarts sur l'estimation du nombre de bénéficiaires sont plus importants sur ce poste. La différence observée s'explique par des différences de définition. SILC ne prend en compte que les allocations chômage et les préretraites consécutives à un licenciement, tandis que ERF cumule dans ce poste les allocations chômage, toutes les allocations de préretraites du privé ou les allocations de congés de fin d'activité du secteur public, les indemnités de départ à la retraite, les primes de départ en retraite, les indemnités de membre de divers conseils, les indemnités des élus et des parlementaires.

#### 4.1.3 Retraites de régime privé (PY080N), allocations vieillesse (PY100N) et pension au survivant (PY110N)

	EU-SILC		ERF	
	2004	2005	2004	2005
Année de revenus				
Retraites (milliards d'€)	189	192	180	191
Bénéficiaires (millions)	12,9	12,7	13,9	14,4
Moyenne	14 666	15 039	12 951	13 274
Minimum	50	47	7	17
D10	3 840	4 463	2 400	2 503
D20	7 006	7 368	4 410	4 571
D30	8 660	9 357	7 099	7 392
D40	10 556	11 234	9 119	9 504
D50	12 409	13 200	11 193	11 691
D60	14 400	15 184	13 369	13 922
D70	16 716	17 379	15 678	16 323
D80	20 098	20 736	18 908	19 566
D90	25 698	26 499	24 420	25 033
Maximum	280 000	241 363	317 478	191 999

Certains revenus sont inclus dans les salaires (indemnités de départ en retraite ou préretraite) ou les minima sociaux (le minimum vieillesse) pour l'ERF et dans les retraites pour le panel, ceci peut expliquer le léger l'écart en masse concernant les retraites.



#### 4.1.4 Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante

Année de revenus	EU-SILC		ERF	
	2004	2005	2004	2005
Revenus d'indépendants (milliards d'€)	51,1	53,0	54,0	54,5
Bénéficiaires (millions)	2,17	2,21	2,04	2,05
Moyenne	23 473	24 048	26 541	26 578
Minimum	2	57	1	6
D10	2 000	2 286	1 134	1 468
D20	6 000	6 000	3 395	3 907
D30	8 628	9 000	6 137	6 773
D40	11 000	12 000	9 640	9 883
D50	14 400	15 000	13 264	14 250
D60	18 000	20 000	19 253	19 992
D70	25 548	24 000	26 816	26 660
D80	34 858	32 355	38 363	39 853
D90	56 000	52 000	60 195	61 543
Maximum	360 000	500 000	702 191	742 739

Les revenus des indépendants sont abordés de façon différente dans l'ERF et le panel, aussi les comparaisons ne sont pas possibles. Le panel privilégie le revenu privé, à savoir les sommes que l'indépendant prélève sur les ressources de l'entreprise à des fins privées, pour consommer ou épargner. L'ERF enregistre un résultat fiscal ayant pour base un forfait, un bénéfice réel ou un régime micro-entreprise, résultant d'abattements, d'amortissements et de déductions.

#### 4.1.5 Revenus sociaux (HY050G, HY060G et HY070G).

Année de revenus	EU-SILC		ERF	
	2004	2005	2004	2005
Sociaux (milliards d'€)	38,3	37,1	39,9	40,2
Bénéficiaires (millions)	10,56	10,13	9,93	9,88

Les deux enquêtes sont proches sur ces revenus, ici les bénéficiaires se comptent en ménages.

##### 4.1.5.1 Prestations familiales (HY050N).

Année de revenus	EU-SILC		Cnaf	
	2004	2005	2004	2005
Prestations familiales (milliards d'€)	19,8	20,4	22,7	23,8
Bénéficiaires (millions)	6,6	6,5		

Les différentes allocations versées pour les familles sont regroupées ici. La comparaison est faite avec les statistiques de la Caisse nationale des allocations familiales. Le champ couvert par la Cnaf est plus large que celui de SILC : les bénéficiaires ne vivant pas en ménage ordinaire y sont inclus. Cette différence de champ ne peut cependant expliquer l'ensemble de l'écart.

La Cnaf ne publie que le nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2005 qui ne peut être comparé avec le nombre de personnes déclarant dans SILC avoir perçu une prestation au cours de l'année 2005.

#### 4.1.5.2 Aides au logement (HY070N)

Année de revenus	EU-SILC		Cnaf	
	2004	2005	2004	2005
Allocations logements (milliards d'€)	11,5	11,6	13,5	13,3
Bénéficiaires (millions)	5,52	5,9		

Les aides au logement sont de 10 % inférieures dans SILC, ceci s'explique essentiellement par l'écart de champ. Des études de la Cnaf montrent en effet qu'environ 10 % des bénéficiaires de ces allocations vivent en ménage non ordinaire.

#### 4.1.6 Impôts (impôt sur le revenu des personnes physiques et taxe d'habitation).

Année de revenus	EU-SILC		ERF	
	2004	2005	2004	2005
Impôts (milliards d'€)	46,4	53,6	52,5	53,8

Les deux enquêtes diffèrent de 0,4 % sur la masse de l'impôt sur le revenu. La période de référence n'est pas la même : l'ERF retient l'impôt de l'année des revenus tandis que le panel collecte l'impôt de l'année précédant les revenus. Mais ceci n'explique qu'une partie de la différence observée.

#### 4.1.7 Loyers

Les comparaisons montrent que les loyers collectés dans EU-SILC sont de bonne qualité.

Un loyer est attribué à chaque locataire dans EU-SILC. Le loyer est collecté par enquête. En cas de non-réponse ou de loyer en dessous des prix du marché, un loyer fictif lui est attribué (cf. partie 2.6)

Nous présentons les comparaisons avec l'enquête logement 2006.

	Enquête Logement 2006	EU-SILC 2005
Effectif	10 353 930	9 514 407
Moyenne	400	389
Q0	14	1
Q5	175	153
Q10	211	200
Q25	269	261
Q50	356	350
Q75	475	470
Q90	617	615
Q95	728	729
Q100	3 951	2 100

Un loyer fictif est attribué à chaque ménage propriétaire, accédant à la propriété ou logé gratuitement (cf. la description de la méthode et les résultats obtenus dans la partie 2.6).

#### 4.1.8 Intérêts, dividendes, bénéfices tirés d'investissements en capital dans les opérations incorporelles (HY090N)

Dans le panel EU-SILC, les revenus du patrimoine financier sont calculés à partir des stocks collectés. Six postes sont distingués lors de la collecte, les livrets d'épargne exonérés, les livrets bancaires soumis à l'impôt sur le revenu, l'épargne logement, les revenus de valeurs mobilières, les produits d'assurance vie, les autres placements financiers. Un taux de rendement issu de l'enquête Patrimoine de 2004 est appliqué aux stocks collectés afin d'estimer le revenu.

La comparaison entre l'ERF et EU-SILC n'est pas possible, tant les champs semblent différents. Un grand nombre de produits sont en effet exonérés fiscalement (livret A, bleu ...) ou placés dans des enveloppes elles-mêmes exonérées (PEA, PEP ...). En outre l'ERF ne recueille qu'une partie des revenus de placements financiers soumis au prélèvement libératoire.

Nous pouvons cependant observer que le nombre de bénéficiaires et la masse totale sont, comme attendu, supérieurs dans EU-SILC.

Année des revenus	EU-SILC		ERF	
	2004	2005	2004	2005
Revenus du patrimoine financier (milliards d'€)	18,60	19,44	17,58	17,03
Bénéficiaires (millions)	19,45	20,12	7,99	7,95
Moyenne	957	966	1 708	2 143
Minimum	2	2	1	1
D10	25	25	11	11
D20	49	64	32	35
D30	92	92	71	79
D40	208	218	136	152
D50	273	275	244	269
D60	489	499	425	450
D70	729	768	738	770
D80	1 184	1 238	1 344	1 377
D90	2 304	2 483	3 038	3 196
Maximum	26 120	19 724	1 019 683	600 425

#### 4.1.9 Revenu disponible du ménage et niveau de vie des individus.

Année des revenus	EU-SILC		ERF	
	2004	2005	2004	2005
Revenus disponible des ménages (milliards d'€)	734,05	745,10	720,00	749,66
Bénéficiaires (millions)	25,64	25,99	25,28	25,66
Moyenne	28 624	28 669	28 475	29 180
Minimum	-209 101	-25 007	-361 826	-965 192
D10	10 621	10 836	10 900	10 999
D20	13 987	14 138	14 068	14 340
D30	17 234	17 146	17 160	17 573
D40	20 734	20 626	20 614	21 045
D50	24 514	24 461	24 287	24 804
D60	28 635	28 651	28 309	29 076
D70	33 334	33 345	32 912	33 883
D80	39 591	39 474	39 094	40 254
D90	50 171	49 495	49 293	50 897
Maximum	286 475	351 380	755 511	749 129

Revenus	EU-SILC		ERF	
	2004	2005	2004	2005
Niveau de vie des individus (milliards d'€)	464,63	473,69	448,84	468,44
Bénéficiaires (millions)	59,03	59,40	59,33	59,78
Moyenne	18 013	18 226	17 871	18 258
Minimum	-209 101	-16 671	-201 014	-419 649
D10	8 748	8 970	8 830	9 078
D20	10 648	11 086	10 956	11 239
D30	12 394	12 855	12 556	12 951
D40	14 011	14 527	14 133	14 575
D50	15 783	16 186	15 679	16 274
D60	17 773	18 026	17 580	18 140
D70	20 093	20 258	19 791	20 361
D80	23 093	23 475	22 798	23 412
D90	29 097	19 131	28 253	29 310
Maximum	244 860	195 211	503 674	499 419

Ces comparaisons montrent que les revenus estimés dans EU-SILC sont relativement proches des revenus estimés par l'ERF.

## Annexe méthodologique

En présence de non-réponse, les estimateurs de sondage ne sont pas calculables tels quels. Une possibilité est de procéder à des imputations. On distingue souvent les méthodes dites « déterministe » ou « aléatoire ». Dans le cadre d'un modèle linéaire, une imputation aléatoire simple, par opposition à l'imputation déterministe, consiste à ajouter un nombre aléatoire simulé à la moyenne linéaire en les covariables, ce nombre correspond à une réalisation du résidu. Une imputation déterministe revient à remplacer la donnée manquante par la moyenne de la loi (dans le cas du modèle linéaire la moyenne est une moyenne conditionnelle à l'observation de covariables).

On peut justifier une telle approche lorsque l'on dit que l'on souhaite effectuer une prédiction de l'estimateur de sondage non calculable. Fournir cette prédiction est optimale au sens que nous obtenons in fine l'estimateur le moins risqué<sup>5</sup>. De ce point de vue la prédiction de données individuelles ne donne pas le résultat que l'on souhaite lorsque l'estimateur de sondage est non linéaire en les variables d'intérêt<sup>6</sup>. L'estimateur de sondage d'une médiane, d'un quantile ou d'un indicateur d'inégalité sont des quantités non linéaires en les variables d'intérêt. Le choix d'une imputation aléatoire, autrement dit par simulation, a donc été retenu. En effet, produire l'estimateur qui correspondrait à la moyenne d'estimateurs de sondage calculés sur plusieurs jeux indépendants de données simulées approcherait la prédiction de l'estimateur de sondage. Afin de satisfaire la demande d'Eurostat nous avons uniquement procédé à une imputation aléatoire simple. Lorsque le taux de valeurs simulées est très inférieur à celui des valeurs renseignées et conservées, la différence est négligeable. La différence est également d'autant plus faible que nous utilisons des informations auxiliaires par conditionnement (informations en fourchettes et jusqu'à un certain point l'information fournie par des covariables).

Nous allons détailler désormais les différentes étapes des simulations des montants manquants. La démarche est de procéder en deux étapes. La première étape est une étape d'estimation d'un modèle. La seconde étape est une étape de simulation des variables d'intérêt manquantes conformément au modèle préalablement estimé.

Nous avons modélisé les montants comme issus de tirages dans une loi log-normale dont la moyenne du logarithme est linéaire en des covariables et avec un facteur d'échelle constant. Les montants sont en général observés soit en clair soit en tranches. Bien qu'il soit possible de faire une estimation par maximisation de la vraisemblance il nous a semblé préférable de ne mener l'estimation que sur le groupe des répondants en clair avec une procédure d'estimation robuste (dans l'état actuel de nos connaissances nous ne savions pas mener une estimation robuste utilisant ces deux informations). Nous faisons implicitement l'hypothèse, qu'au sein des deux groupes, la loi (conditionnelle à l'observation des covariables) du montant est la même. Il est possible d'imaginer la présence de biais de sélection, mais nous avons pris le parti de les négliger. Les biais de sélection sont d'autant plus faibles que nous avons utilisé le conditionnement par des observations de covariables.

Le phénomène le plus préoccupant dans l'enquête EU-SILC est la présence d'erreurs. Une seule erreur pourrait en théorie induire un biais « infini » avec des estimations de type maximum de vraisemblance ou MCO. Nous avons donc utilisé des méthodes de régressions robustes à une contamination inférieure à 50% par des erreurs. La comparaison de différentes méthodes disponibles sous SAS IML nous a fait opter pour le CALL LMS (Least Median Squares de P.J. Rousseeuw). En quelque sorte, les paramètres correspondent à ceux d'un modèle qui rassemblerait les 50 % des valeurs les plus crédibles de l'échantillon. L'estimation a été faite sur des sous-groupes lorsque cela était nécessaire (défaut d'additivité) et car, pour des problèmes de complexité algorithmique, le call LMS nécessite de restreindre drastiquement le nombre de covariables (à peu près 15 covariables dichotomisées). Cette étape d'estimation a été menée sur le sous-échantillon des réponses en clair qui n'étaient pas déclarées suspectes au vu de règles comptables prenant en compte les autres déclarations faites par le ménage.

Dans un second temps nous avons fait l'approximation que les estimateurs des paramètres sont les vrais paramètres et nous avons produit des valeurs simulées.

---

<sup>5</sup> Pour le risque quadratique calculé avec l'aléa de modèle.

<sup>6</sup> Dans certains cas seulement la différence peut être négligeable.

Si aucune information n'est disponible sur la valeur du montant manquant, la simulation est faite dans la loi log-normale. Lorsqu'une plage de valeurs est disponible, ou reconstituée à partir de la connaissance d'autres variables, la simulation se fait dans la loi précédente conditionnelle au fait que la variable est dans la plage de valeurs prescrite. Dans ce second cas la simulation revient à la simulation de lois normales tronquées. La simulation dans la loi normale tronquée est effectuée par inversion de la fonction de répartition dès que cela est possible. Il est arrivé parfois que des problèmes numériques (plage loin de la valeur prédite par le modèle...) nous fassent utiliser une méthode d'acceptation/rejet avec optimisation de la probabilité d'acceptation. Cette méthode est une variante de la méthode de la macro « résidus simulés » mais est beaucoup plus efficace<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Elle revient à tirer conjointement dans une loi uniforme et dans une famille à un paramètre de lois exponentielles translatées en un point de la troncature ou dans une loi uniforme dans certains cas où il y a troncature à gauche et à droite. Le critère d'arrêt découle du résultat général du principe d'acceptation-rejet. L'optimisation sur le paramètre permet de maximiser la probabilité d'acceptation en 1 coup. Dans ce cas à peu près 5 itérations suffisent pour obtenir une simulation pour toutes les données manquantes sans avoir à envisager de traitement adapté en cas de « non convergence ». Du point de vu du temps de calcul la simulation est quasiment instantanée mais légèrement plus longue que celle basée sur l'inversion de la fonction de répartition.

## Annexe : comparaison du dispositif SRCV aux comptes nationaux

Le revenu disponible des ménages (RDB) est mesuré à l'Insee par la comptabilité nationale d'une part, au travers d'enquêtes auprès des ménages d'autre part.

Les deux évaluations fournissent un résultat sensiblement différent. Ainsi, pour 2003, l'estimation du revenu disponible total des ménages est de :

- 696 Md€ dans SRCV2004 (qui porte sur les revenus 2003) ;
- 1 043 Md€ en comptabilité nationale, sur le compte définitif 2003.

Quelques éléments de comparaison, sans retraitement (M€, 2003)

	SRCV2004	CN2003	Taux de couverture
Salaires et traitements nets	433 050	537 151	81 %
Revenus des indépendants nets	42 803	103 098	42 %
Loyers imputés	89 330	118 194	76 %
Revenus fonciers nets	8 034	25 445	32 %
Revenus financiers reçus	17 710	119 813	15 %
Prestations sociales en espèces	235 277	301 105	78 %
Impôts courants	46 562	140 130	33 %

Ces écarts s'expliquent en partie par des différences de champ, de concepts, de définitions mais aussi, très certainement, par une sous-déclaration de certains types de revenus ou d'impôts dans les enquêtes et une sous-estimation des revenus du patrimoine ou de l'impôt sur la fortune liée à l'échantillonnage (pas de surpondération des ménages les plus aisés prévus dans le plan de sondage de l'enquête).

Dans certains cas, l'analyse détaillée indique que la proximité des masses totales masque des différences de champ qui se compensent globalement.

La première partie de cette note présente les écarts entre les 2 sources, par type de revenu perçu, en tentant de raisonner à « champ comparable ». La comparaison réalisée indique clairement que les différences de champ et de concepts expliquent une partie des écarts d'évaluation. A champ et concepts comparables les taux de couverture sont meilleurs.

Comparaison après rapprochement de champ (M€, 2003)

	SRCV2004	CN2003	Champ	Taux de couverture
Salaires et traitements nets	433 050	496 380	Nets de cotisations (y compris CSG et CRDS) Hors DOM Hors cotisations de régimes privés et des mutuelles	87 %
Revenus des indépendants nets	42 803	43 944	Hors fraude Nets de cotisations (y compris CSG et CRDS) Hors revenus de la propriété attribués aux assurés Hors DOM	97 %
Loyers imputés	89 330	93 600	Pour les seules résidences principales y compris les logés gratuit par des personnes physiques Hors DOM Modèle d'imputation de loyer « corrigé »	95 %
Revenus fonciers	21 582	25 424	Revenus fonciers (loyers, terrains, autres) reçus	85 %

reçus			Hors DOM	
Revenus financiers reçus	17 710	71 260	Intérêts et revenus distribués des sociétés (hors revenus de la propriété distribués aux assurés) Hors DOM Hors avoir fiscal et correction SIFIM	25 %
Prestations sociales en espèces	235 277	291 235	Hors prestations de régimes privés Hors DOM Hors cotisations	95 %
Impôts courants	45 262	59 636	Impôts = impôt de solidarité sur la fortune, impôt sur le revenu, PPE déduite et taxe d'habitation Hors impôts payés à l'étranger	76 %

Au-delà de ces divergences par type de revenus, la définition même du revenu disponible total n'est pas identique dans les deux approches. Ainsi, les allocations logement sont comptées dans le revenu disponible dans le dispositif SRCV ce qui n'est pas le cas en comptabilité nationale. C'est l'inverse pour les loyers imputés des propriétaires par exemple. La seconde partie de la note fait le point sur les différences entre le revenu disponible SRCV et celui mesuré par la comptabilité nationale.

Une comparaison des distributions de deux revenus disponibles bruts est ensuite présentée – comparaison du revenu disponible construit dans l'enquête à un second, rapproché du concept de comptabilité nationale (par ajout d'informations disponibles dans l'enquête : loyers imputés, autoconsommation, avantages en nature).

On voit ainsi qu'un rapprochement du RD de la définition comptable impacte la distribution du revenu :

- Le revenu disponible calculé « au sens de la comptabilité » est plus élevé d'environ 10 % ;
- Il déplace la distribution du revenu disponible vers le haut ;
- Les inégalités entre les ménages sont plus marquées dans le cadre comptable ;

Enfin, la prise en compte des loyers imputés conduit à une distribution plus dispersée dans le bas de la distribution.

La comparaison réalisée permet également de bien cerner les éléments qui manqueront dans le RDB estimé dans l'enquête ; ce dernier devant être ensuite utilisé comme variable de désagrégation du compte.

## ANALYSE DES ECARTS PAR TYPE DE REVENU PERCU

### Les revenus salariaux

Les salaires au sein du dispositif SRCV intègrent les avantages liés à la voiture de fonction, l'intéressement, la participation et les pourboires (qui sont certainement sous déclarés) ; les indemnités de licenciement peuvent être ou non comptées à part dans le chômage (au choix de l'enquêté - cf. modalités variable INMNTIC). Le montant déclaré est un montant net de cotisations salariales. Il fait ensuite l'objet de traitement statistique pour disposer dans le fichier d'exploitation d'un salaire net de toute cotisation (y compris net de CSG non déductible et de CRDS).

Un montant de salaire brut est également disponible dans les fichiers de l'enquête. Il s'agit du salaire avant cotisations employeurs mais qui comprend la CSG (déductible ou non), la CRDS, les cotisations du régime général, cotisations de retraite complémentaire, versement transport, participation à la formation professionnelle ; ces cotisations sont recalculées sur barème par la division Revenus et Patrimoine.

Certaines questions du questionnaire permettent de compléter la notion de salaire perçu pour une partie des avantages en nature et pour une part des indemnités de licenciement.



En comptabilité nationale les salaires reçus par les ménages comprennent également les avantages en nature, la participation et l'intéressement, les indemnités de licenciement. Les indemnités journalières pour congés maladie, les prestations chômage et les prestations retraites ne sont pas incluses dans les traitements et salaires.

#### Comparaison des salaires et traitements nets

Pour se rapprocher du concept « net » de l'enquête, on déduit du montant des traitements et salaires bruts reçus par les ménages purs (D11 = 619 925 M€ en 2003) :

- les cotisations salariales (D6112) : 82 774 M€
- un correctif pour la CSG et la CRDS (en effet, en comptabilité nationale la CSG et la CRDS sont traités en impôt et pas comme des cotisations salariales) : 43 790 M€ au titre de la CSG et de 3 224 M€ au titre de la CRDS<sup>8</sup> ; le correctif de CSG/CRDS représente 7,6 % du salaire brut ;
- la contribution solidarité fonctionnaires (comptabilisée en impôt en comptabilité nationale il s'agit d'une cotisation pour SRCV) : 1 174 M€

#### Salaires et traitements nets, 2003 (en M€)

SRCV2004	PY010N + MSAVNAT+ MNTIC*INMNTIC(=1,3)	433 050
Comptabilité nationale	D11 - D6112 – CSG/CRDS sur traitements et salaires - contribution solidarité fonctionnaires	488 963

Écart de champ restant : les DOM (9 139 M€<sup>9</sup>) et les personnes vivant en collectivités. Le montant hors DOM est de 479 824 M€

Le taux de couverture du dispositif de SRCV est de 90 % sur les salaires et traitements nets.

#### Comparaison des salaires et traitements bruts

#### Salaires et traitements y compris cotisations salariales, 2003 (en M€)

SRCV2004	PY010G+MSAVNAT+ MNTIC*INMNTIC(=1,3)	531 898
Cnat	D11	619 925
	-D11 (DOM)	10 971
		608 954

Le taux de couverture du dispositif SRCV est de 88 % sur les salaires et traitements bruts.

L'écart de 2 points des taux de couverture selon que l'on compare les salaires nets ou bruts semble indiquer que les cotisations ne doivent pas recouvrir le même champ.

#### Comparaison des cotisations salariales (y compris CSG et CRDS)

SRCV2004	PY010G - PY010N	98 848
Cnat	D6112 + CSG/CRDS sur traitements et salaires + contribution solidarité fonctionnaires	130 962

<sup>8</sup> Retrait de 67,4 % de la masse totale de CSG (64 971M€) et de la masse totale de la CRDS (4 783M€) – approximation de la part de CSG et CRDS sur traitements et salaires issues section APU (BB).

<sup>9</sup> Montant approximatif =  $D11 - 0,29 * D611 - 0,758 * D11$  ; le détail du compte des DOM ne permet pas de distinguer les cotisations salariales des autres cotisations (employeurs, indépendants) ; on applique donc la part nationale des cotisations salariales (29,1 %) au montant total des cotisations (hors cotisations imputées) du compte des DOM. Pour le correctif de CSG/CRDS on applique le taux constaté dans les comptes France entière.

Pour les DOM estimation de 1 000 M€ pour les cotisations sociales et de 832 M€ pour la CSG/CRDS ; le montant hors DOM peut être estimé à 129 130 M€.

Le taux de couverture du dispositif SRCV est de 77 % sur les cotisations salariales.

Explication de l'écart sur les cotisations salariales :

	SRCV2004	Cnat 2003	Taux couverture
CSG sur traitements et salaires	36 498	43 790	83 %
CRDS sur traitements et salaires	2 433	3 224	75 %

Les taux de couverture des cotisations, respectivement 83 % et 75 % pour la CSG et la CRDS, sont plus faibles que ceux sur les salaires bruts (86 % sans corriger des DOM).

Il faut cependant rappeler que les montants de comptabilité sont estimés sous hypothèse (à savoir que la part de la CSG et de la CRDS prélevées sur les salaires représente 67,4 % de la masse totale de CSG (64 971M€) et de la masse totale de la CRDS (4 783M€)).

En comptabilité nationale, les cotisations à la charge des salariés (82 774 M€ au total) sont versées :

- aux régimes d'assurance sociale (S13141) : 60 692 M€
- à l'État (S13111) : 4 584 M€
- aux mutuelles (S125) : 16 019 M€
- aux entreprises (S11) : 737M€
- au reste du monde (S2 : solde) : 742 M€

Au total, 20 % des cotisations sont versées aux entreprises et mutuelles. Il s'agit certainement, pour une grande partie, de cotisations au titre des mutuelles santé (employeurs ou régimes privés).

Ces cotisations mutuelles et de régimes employeurs sont hors champ des cotisations du dispositif SRCV. Si on retire ces cotisations de la comparaison le taux de couverture devient comparable à celui trouvé en comparant les salaires bruts :

Cotisations salariales (y compris CSG et CRDS)

SRCV2004	PY010G - PY010N	98 848
Cnat	D6112 (hors part mutuelle et régimes privés) + CSG/CRDS sur traitements et salaires + contribution solidarité fonctionnaires	114 206

Corrigé des DOM (1 632 M€<sup>10</sup>) le chiffre de comptabilité nationale est de 112 574 M€

Taux de couverture sur les cotisations salariales passe de 77 % à 88 %.

Comparaison des salaires et traitements nets

Si l'écart est lié à la non prise en compte des cotisations « mutuelles » et aux régimes privés employeurs, la comparaison sur les traitements et salaires nets doit être corrigée (on retirait trop de cotisations dans la comparaison précédente) : nouvelle comparaison, corrigée :

SRCV2004	PY010N+MSAVNAT+ MNTIC*INMNTIC(=1,3)	433 050
Cnat	D11 - D6112 + part mutuelle – CSG/CRDS sur traitements et salaires - contribution solidarité fonctionnaires	505 719 Hors DOM : 496 380

<sup>10</sup> Cotisations salariales hors mutuelles (=0,80\*0,291\*D611) et correctif CSG/CRDS (=0,0758\*D11).

Le taux de couverture sur les traitements et salaires nets passe de 90 % à 87 %. Le taux de couverture est dès lors cohérent avec celui constaté sur la comparaison en brut.

L'écart restant peut provenir :

- des salaires et traitements versés aux personnes vivant en collectivités : pour les travaux de l'enquête ERF2003 la part des traitements et salaires versés aux personnes vivant en collectivités est estimée à 1 % de la masse totale des traitements et salaires ; cela pourrait donc expliquer un écart de l'ordre de 5 057 M€ ;
- de la sous déclaration (oubli) de certaines primes (intéressement, participation, licenciement) ?

### Les revenus des indépendants

SRCV : le panel privilégie un « revenu privé ». La question posée à l'enquêté est la suivante : « Quel est le montant des prélèvements privés que votre ménage a effectué sur les ressources de l'entreprise pour ses besoins de consommation et d'épargne ? » ; si l'enquêté ne répond pas, le revenu déclaré au fisc est retenu.

En comptabilité nationale les revenus des indépendants peuvent être appréhendés au travers du revenu mixte des entrepreneurs individuels (E.I) qui correspond à la production moins les frais qui doivent être engagés pour celle-ci (consommations intermédiaires, salaires, taxes,...). Cette donnée est construite à partir du système intermédiaire d'entreprise (SIE). Les données source sont retraitées (pour reclassement d'opérations, différences conceptuelles et corrections d'exhaustivité<sup>11</sup>).

La question posée dans l'enquête SRCV pousserait plutôt à comparer les montants au solde des revenus primaires (revenu mixte + revenus de la propriété) voire à leur revenu disponible (c'est-à-dire après impôt).

Cependant, en comptabilité nationale, les E.I ne sont isolés que jusqu'au solde des revenus primaires. La suite du compte ne peut se lire que sur l'ensemble des ménages (E.I + ménages « purs »).

La comparaison porte ici sur le solde des revenus primaires (B5) qui comprend, en plus du « revenu mixte » les revenus de la propriété (intérêts et dividendes, revenus des terrains et gisements).

Revenus des indépendants, 2003 (en M€)

SRCV2004	PY050N (revenus nets)	42 803
	PY050G (revenus bruts = revenus nets + cotisations sur les revenus des indépendants)	55 032
Cnat	B3 (revenu mixte brut des E.I)	104 848
	B5 (solde des revenus primaires des E.I avant impôt)	103 098

Les revenus des indépendants sont près de deux fois plus importants en comptabilité nationale.

Les éléments pouvant expliquer la différence de montants :

- Les cotisations des indépendants : 22 934 M€ (cf. encadré ci-dessous) ;
- La correction pour fraude : les corrections d'exhaustivité conduisent à augmenter le revenu mixte des indépendants de 33 510 M€ en 2003 (pour fraude, écart TVA et travail clandestin)<sup>12</sup> ;

<sup>11</sup> Ce terme regroupe des redressements pour fraude et évasion fiscale, sous-déclaration de TVA ou travail clandestin.

<sup>12</sup> La fraude et l'écart TVA sont déduits du revenu disponible des entrepreneurs individuels (emploi D759F) ; la production imputée au titre du travail clandestin est une ressource des E.I : elle augmente la production et donc le solde des revenus primaires ;

- L'amortissement : la déclaration des entrepreneurs dans les enquêtes est très probablement nette d'amortissement. En comptabilité nationale les évaluations sont réalisées en brut. Le traitement de l'amortissement (consommation de capital fixe) est effectué a posteriori, dans une logique de durée de vie économique du capital, logique très différente de l'amortissement fiscal ; les concepts ne sont pas jugés comparables ; la comparaison à suivre porte donc sur les montants bruts.
- Les revenus de la propriété attribués aux assurés : il s'agit de revenus imputés au titre des revenus obtenus par les assureurs grâce aux placements qu'ils effectuent dans le cadre d'assurances. Ces revenus ne sont pas réellement perçus mais juridiquement les intérêts et dividendes sont leur propriété. Ils ne sont pas comptabilisés dans SRCV. Ils doivent donc être retirés de la comparaison.
- Les E.I des DOM : B5 (2 534 M€) ;

#### Rapprochement du champ à partir des soldes B5 et B6 de la comptabilité nationale

B5 (revenus primaires des E.I)	103 098
- Hors revenus de la propriété attribués aux assurés	102 922
- Hors fraude	69 412
- Cotisations	46 478
- Hors DOM (B5 – 1 M€ pour revenus attribués aux assurés – fraude à la Réunion – hors retraitement pour annuler la fraude)	43 944

L'essentiel de l'écart entre les données de comptabilité nationale et SRCV est lié au traitement de la fraude et du travail clandestin. Le taux de couverture est de 97 %.

L'écart s'explique certainement par l'amortissement déduit dans le montant déclaré dans l'enquête mais pas dans les données de comptabilité nationale.

Point particulier : les cotisations sur revenus des indépendants

Dans l'enquête SRCV le montant des cotisations imputées sur les revenus des indépendants est basé sur des paramètres législatifs moyens. Le montant total imputé est de 12 229 M€. En comptabilité nationale le montant des cotisations payées par les indépendants sur leur propre revenu est de 19 446 M€ (y compris DOM) auquel s'ajoutent la CSG et la CRDS. Si on fait l'hypothèse que la part de CSG et CRDS prélevée sur les revenus des indépendants s'élève à 5 %<sup>13</sup> le total des « cotisations » (au sens de l'enquête) est de 22 934M€ ; soit près de deux fois plus que dans le dispositif SRCV.

#### Les revenus tirés de l'autoconsommation – hors production de service de logement

Deux questions du dispositif SRCV portent sur la valeur des biens produits pour la consommation propre :

Votre ménage a-t-il produit de manière régulière au cours de l'année 2004 des denrées provenant du jardinage (fruits, légumes,...) de l'élevage (œufs, lapins,...) de la cueillette, de la chasse ou de la pêche pour sa propre consommation ? (AUTOCONS)

Pouvez-vous, à l'aide de l'échelle suivante, évaluer le montant annuel que ces denrées vous auraient coûté s'il avait fallu les acheter ? (MAUTOCONS)

L'enquêté estime lui-même au prix du marché la valeur de sa production.

Cette donnée a été comparée à l'autoconsommation telle qu'elle est mesurée en comptabilité nationale pour les ménages purs (B3 – revenu mixte du S14B). On dispose de montants de production et de consommation intermédiaire évalués par branche. 7 branches donnent lieu à revenu mixte pour les ménages purs : principalement le bâtiment (GH01), l'agriculture (GA01) et la sylviculture (GA02) ; de manière plus anecdotique la viande (GB01), les boissons (GB03), le lait (GB02) et la pêche (GA03). La production pour emploi final propre des ménages purs, pour

<sup>13</sup> Estimation section APU. 5 % de la CSG et de la CRDS = 3 488 M€

l'ensemble de ces branches, est de 7 122 M€. Ils en retirent un revenu mixte (après retrait des consommations intermédiaires) de 4 353 M€.

Compte tenu du questionnement dans l'enquête SRCV, il semble plus pertinent de retirer de la comparaison les revenus tirés de la production de la branche « bâtiment ». Hors bâtiment la production pour emploi final propre des ménages purs s'élève à 3 351 M€ et le revenu mixte à 2 554 M€.

Comparaison de l'autoconsommation – hors bâtiment, en 2003 (en M€)

SRCV2004	PY070N	2 267
Cnat	P11 (production pour emploi final propre)	3351
	B3 (revenu mixte tiré de ces activités de production)	2 554

L'enquête SRCV couvre 68 % de l'autoconsommation évaluée par la comptabilité nationale. (Comparaison sur la production, sur un champ restreint). La sous-déclaration dans l'enquête (volontaire ou liée à la difficulté pour un ménage d'évaluer la valeur de sa production) explique très certainement ce faible taux de couverture.

Point particulier : pas d'autoconsommation dans les DOM

Dans les comptes des DOM l'autoconsommation n'est pas isolée, sauf pour la production de service de logement (et pour la construction dans le compte des Antilles mais les contacts pris avec les comptables concernés indiquent qu'il s'agit très probablement d'une erreur de base). Pour l'autoconsommation de type jardins familiaux, les données du Ministère de l'agriculture récupérées dans les DOM intègrent une partie d'autoconsommation mais celle-ci n'est pas isolée lors de l'élaboration des comptes. Ainsi, les ménages purs n'ont pas de revenus mixte (ou, plus exactement il est intégré dans l'excédent brut d'exploitation (solde B2)).

### La « production » de service de logement

Dans SRCV un loyer est imputé :

- aux propriétaires, aux accédants, aux usagers ;
- aux ménages logés gratuitement ;
- aux locataires payant un loyer inférieur au prix de marché.

Ces imputations sont réalisées grâce aux données de l'enquête Logement 2004.

Les comptes nationaux enregistrent un service de logement pour les logements mis en location par leurs propriétaires et pour les logements que ces derniers occupent eux-mêmes. On distingue production marchande et production pour emploi final propre. La production marchande recouvre tous les logements qui donnent lieu au versement de loyers effectifs, pour un usage de résidence principale ; elle inclut aussi les loyers imputés pour les logements des ménages logés gratuitement par des personnes morales. La production pour emploi final propre correspond à tous les autres logements dont le loyer est imputé (propriétaires occupants, loyers imputés pour les logements des ménages logés gratuitement par des personnes physiques et loyers imputés pour les résidences secondaires).

A noter : en comptabilité nationale aucun surloyer n'est comptabilisé pour les locataires payant un loyer inférieur au prix du marché. Les données mobilisées par l'Insee sont celles du compte satellite du logement, évaluées par le Ministère en charge de l'Équipement.

Dans ce paragraphe la comparaison porte sur les loyers imputés pour les propriétaires occupants et accédants et les personnes logées à titre gratuit par des personnes physiques<sup>14</sup>. La comparaison porte sur le montant de loyer brut, seul imputé dans SRCV2004.

Comparaison des loyers imputés, 2003 (en M€)

SRCV2004	HY030N * (HH020 = '1','4')	89 330
----------	----------------------------	--------

<sup>14</sup> La comparaison pour les propriétaires qui louent « effectivement » un logement sera menée dans le cadre du paragraphe « revenus fonciers ».

Cnat	P12 – GM02 (production pour emploi final propre pour la branche location immobilière)	118 194
------	---	---------

A noter : une légère différence de champ sur les personnes logées à titre gratuit : sur la masse des loyers imputés par le Ministère de l'Équipement dans le compte satellite du logement 2003, 70% des montants imputés pour des personnes logées à titre gratuit concernent des ménages logés par des personnes physiques. Seule cette part est intégrée au service de production de logement des ménages purs. Le montant est de 3,3 Md€ environ<sup>15</sup>. Dans SRCV des loyers sont également imputés pour des personnes logées à titre gratuit quel que soit le statut du bailleur (personnes physiques, HLM, autres) : le total imputé s'élève à 4 607 M€<sup>16</sup>.

#### Les éléments pouvant expliquer la sous évaluation dans l'enquête :

le champ des logements : en production pour emploi final propre la comptabilité nationale comprend les loyers imputés pour les résidences secondaires<sup>17</sup> ; dans les données fournies par le Ministère de l'Équipement la prise en compte des loyers imputés pour les résidences secondaires conduit à majorer le total des loyers imputés de 13 % (soit environ 15,4 Md€) ; en 2003 les résidences secondaires représentent 10,5 % du parc de logements (hors logements vacants) ;

les modèles d'estimation des loyers imputés : les modèles estimés par l'Insee et le Ministère de l'Équipement ne sont pas les mêmes. Ainsi par exemple, le modèle d'imputation dans SRCV intègre des variables explicatives relatives au statut socio-spatial du ménage (typologie Nicole Tabard) ; ce type de variable n'est pas retenu dans le modèle du Compte satellite du Logement. Selon une estimation du Ministère de l'équipement<sup>18</sup> l'intégration de ce type de variable pourrait expliquer un montant plus faible côté SRCV de l'ordre de 7 Md€ ;

les DOM : la production pour emploi final propre des ménages purs est de 2 Md€.

Si on corrige le montant de comptabilité des écarts expliqués et chiffrés ci-dessus le total des loyers imputés est d'environ 94 Md€<sup>19</sup> à comparer au 89 Md€ dans SRCV. Le taux de couverture est alors de 95 %.

#### Raisonnement « net » de charges :

Lors de la construction du revenu disponible il faut penser à raisonner en net de charges pour ne prendre en compte que le revenu tiré de cette production de logement, en dehors des frais associés : au sens de la comptabilité nationale il s'agit d'un montant net de taxe foncière et de CI pour la production de logement (les grosses dépenses, comptabilisées en investissement, ne sont pas déduites).

Dans les comptes, la consommation intermédiaire est évaluée par convention à 2,2 % de la production pour emploi final propre de la branche location immobilière (GM02) (soit 2,2% \* montant loyers imputés = 2 600 M€). Il ne s'agit ici que du petit entretien ;

La FBCF (P51) comprend non seulement les grosses dépenses mais également les achats de logements. En 2003, total de 78 297 M€. Il n'est pas possible d'isoler la part des grosses dépenses et au sein de celles-ci isoler les dépenses des seuls propriétaires.

La taxe foncière sur le bâti est quant à elle comptée dans l'opération D292 « impôts divers sur la production ». L'ensemble du montant du D292 payé par les ménages purs correspond à la taxe foncière sur le bâti. Par convention le montant du D292 payé par les ménages la comptabilité nationale correspond à 57 %<sup>20</sup> du montant total de taxe foncière sur le bâti reçue par les administrations publiques locales (APUL).

<sup>15</sup> Part des loyers imputés pour les personnes logées gratuitement = 2,8 % de l'ensemble des loyers imputés au sens de la comptabilité nationale : (2,8% \* 118 194 M€) soit 3 309 M€.

<sup>16</sup> Variables : HY030N \* (HH020 = '4')

<sup>17</sup> Des loyers sont imputés pour toutes les résidences secondaires (qu'elles soient louées ou que le ménage soit propriétaire ; il n'est pas possible d'isoler la part des résidences secondaires louées pour les intégrer aux loyers réels). L'ensemble est donc compté en loyers imputés.

<sup>18</sup> Cf. mail KE (Équipement).

<sup>19</sup> 90 Md€ = 118 - 15,4 - 7 - 2.

<sup>20</sup> A quoi correspond le 57 % et de quand date l'évaluation : ce n'est pas élucidé.

Une partie de la taxe foncière sur le bâti est collectée dans SRCV :

Taxe foncière sur le bâti, 2003 (M€)

SRCV2004	TAXFON+1/2 TAXTOT	8 076
Cnat	D292 (emploi du S14B)	9 487

L'écart peut s'expliquer par une différence de champ :

- la donnée de comptabilité nationale comprend également la taxe foncière payée sur les résidences secondaires, sur les logements loués ou encore sur les logements vacants ;
- elle comprend également les DOM.

### **Les revenus fonciers (loyers, terrains, gisements)**

Le terme de revenus fonciers n'est pas utilisé en comptabilité nationale. On entend ici par « revenus fonciers » l'ensemble des revenus issus de la location de biens immobiliers, de terres ou tout autre bien foncier.

Dans l'enquête, deux questions permettent de connaître le montant des revenus fonciers des ménages, en brut et en net :

RLOC : Pour l'année 2003, combien avez-vous encaissé pour ces locations (location de logements ou autres biens immobiliers, des terres ou autres biens fonciers) ;

RLOCAI : Quel est le montant qui vous est resté après déduction de vos charges (travaux d'entretien, remboursements d'emprunts et d'intérêts, impôts fonciers) ?

En comptabilité nationale les loyers effectifs reçus par les ménages sont comptabilisés en production marchande de la branche location immobilière (GM02). En 2003 le montant des loyers reçus par les ménages « purs » est de 24 117 M€ (secteur S14B<sup>21</sup>).

Pour une comparaison sur l'ensemble du champ retenu par l'enquête il faut ajouter les revenus de terrains et gisements isolés dans l'opération D45 en comptabilité. En 2003 les ménages reçoivent 2 100 M€ de la location de terrains ou gisements. Le solde des revenus perçus moins ceux versés est de 1 859 M€.

Pour s'approcher du montant net de l'enquête il est possible de retirer au montant des loyers effectifs les consommations intermédiaires affectées à ces logements. Elles comprennent :

les dépenses de petit entretien des propriétaires sur leurs logements ;

des consommations intermédiaires de service d'intermédiation financière (SIFIM) imputées au titre des crédits de logements pour les accédants à la propriété.

Cependant, il n'est pas possible, dans les données de comptabilité nationale, d'isoler :

les dépenses de gros travaux (traités en investissement ; seul un montant total est disponible dans les données comptables, sans distinction entre propriétaires occupant ou loueur) ;

le montant des remboursements d'emprunts sur les terrains et habitations louées.

Les montants nets ne seront donc pas comparables en tout état de cause.

Comparaison des revenus fonciers, 2003 (en M€)

SRCV2004	RLOC (revenus tirés de la location d'une propriété ou de terres)	21 582
----------	--	--------

<sup>21</sup> La comparaison porte sur les ménages purs. Les revenus fonciers (loyers, terrains et gisements) des entrepreneurs individuels ayant déjà été pris en compte dans le cadre de l'analyse du revenu des indépendants.

	HY040N <sup>22</sup> (revenus tirés de la location d'une propriété ou de terres - montant après déduction de toutes les charges induites)	8 034
Cnat	P11 (GM02) <sup>23</sup> + D45 (reçus) - champ ménages purs (S14B)	26 217
	B2 (GM02 hors loyers imputés - hors CI imputées SIFIM) + D45 (reçus - versés) - champ ménages (S14B)	25 445

*NB : mode de calcul B2 (P11 GM02 - P2 GM02 hors CI imputées SIFIM) + D45 (reçus - versés) :*

*La consommation intermédiaire (P2) pour la branche GM02 des ménages purs se décompose en 3 éléments :*

*la consommation intermédiaire de SIFIM (toute la CI de SIFIM des ménages purs concerne des prêts au logement ; elle est donc en totalité affectée à la branche location immobilière) : 4 771 M€*

*la consommation intermédiaire sur la production marchande : 531 M€ (évaluée dans le compte des ménages par hypothèse = 2,2 % de la production)*

*la consommation intermédiaire sur la production pour emploi final propre : 2 600 M€ (évaluée par hypothèse dans le compte des ménages = 2,2 % de la production)*

*Seul le second élément est retiré de la production marchande de logement.*

La correction pour les DOM sur les revenus fonciers est évaluée à 793 M€<sup>24</sup>. Les revenus fonciers en métropole seraient de 25 424 M€. Le taux de couverture sur les revenus fonciers reçus est alors de 85 %. Il passe à 32 % si on compare les revenus fonciers nets.

## Les revenus financiers

Dans le dispositif SRCV les questions posées sur les revenus financiers portent sur les types de placements possédés en 2003 et sur le montant détenu par type de placement au 31/12/2003 (information collectée sous forme de tranches).

La liste des placements concernés est présentée aux enquêtés<sup>25</sup> (pour éviter toute omission). Elle comprend :

Livrets d'épargne exonérés (livrets A ou bleu, CODEVI, LEP, livret Jeune,...) ;

Livret bancaire soumis à l'impôt (livret B, « super livrets »,...) ;

Épargne logement (LEL, PEL, CEL) ;

Valeurs mobilières (actions, obligations, SICAV, FCP) ;

Produits d'assurance vie (y compris produits d'épargne retraite, PEP,...) ;

Autres placements financiers (bons d'épargne, du Trésor, de capitalisation,...).

A partir de l'information sur les montants détenus en tranche des taux sont appliqués, par type d'actifs<sup>26</sup>, pour calculer les revenus perçus. Aucun redressement préalable n'est réalisé sur les montants détenus déclarés par les ménages.

En comptabilité nationale, trois opérations regroupent les revenus financiers perçus ou versés par les ménages :

<sup>22</sup> La variable RLOCAL donne des montants sans indiquer par le bon signe s'il s'agit d'un bénéfice ou d'une perte. Pour l'exploiter il faut utiliser une seconde variable indiquant le signe.

<sup>23</sup> Un point reste à clarifier dans les données de comptabilité : l'éventuel double compte des revenus tirés de terrains (compris dans la P11 de la branche GM02 (via GM02B) et dans le D45).

<sup>24</sup> La correction correspond à la somme de la production marchande des ménages purs (784 M€) – sous l'hypothèse que cette production porte pour l'essentiel sur la branche location immobilière (France entière 96 % de la production marchande vient de la branche location immobilière) - et des revenus de terrains et gisements (9M€).

<sup>25</sup> Liste dans la partie « bloc revenus financiers » du questionnaire - variable TYPRF.

<sup>26</sup> Pour information les taux appliqués sont les suivants : livrets exonérés (3,07%), livrets non exonérés (2,58%), le logement (CEL, PEL,..., 3,85%), les valeurs mobilières (1,62%), l'assurance vie (4,34%), le reste (2,74%).



D41 « intérêts » reçus sur les placements financiers et intérêts versés sur des crédits à la consommation ou d'achat de logement.

D42 « revenus distribués des sociétés »

D44 « revenus de la propriété distribués aux assurés » : il s'agit de revenus imputés aux ménages, en ressources. Il s'agit des revenus obtenus par les assureurs grâce aux placements qu'ils effectuent, essentiellement dans le cadre de l'assurance vie. Ces revenus ne sont pas réellement perçus par les ménages (pas avant le terme du contrat normalement) ; mais juridiquement les intérêts et dividendes sont leur propriété. Ils ne sont pas comptabilisés dans SRCV.

La comparaison ne peut porter que ;

- sur les intérêts et les revenus distribués des sociétés : D41 et D42 => hors D44
- sur intérêts et revenus financiers reçus => pas sur les intérêts versés

*Dans SRCV, quelques questions traitent des charges de remboursement d'emprunts des ménages mais ces dernières ne distinguent pas la partie charge d'intérêt et remboursement de capital, sauf pour les gros travaux ou achats concernant la résidence principale<sup>27</sup>. En comptabilité nationale seule la partie « intérêt » est incluse dans l'opération D41.*

*La comparaison peut être menée sur le logement (2003, M€) :*

SRCV2004	HY100N	6 863
Cnat	D41 (intérêts pour les crédits concernant le logement) <sup>28</sup>	16 040

*Cette comparaison reste partielle car le dispositif SRCV est sur le champ des seules résidences principales alors que la comptabilité nationale traite de tous les logements (résidence secondaire, logement loués à un tiers....).*

Par ailleurs, deux corrections conceptuelles de comptabilité nationale doivent être annulées avant la comparaison : l'avoir fiscal et la correction de consommation de SIFIM.

Revenus financiers 2003 (en M€)

SRCV2004	HY090N (Intérêts, dividendes, bénéfices tirés d'investissements en capital dans les opérations incorporelles)	17 710
Cnat	D41 (reçus, hors correction SIFIM) + D42 (reçus, hors avoir fiscal)	72 133

Pistes d'explication sur les écarts :

- Sous déclaration et biais d'échantillonnage dans les enquêtes ;
- Méthodologie dans SRCV : hypothèse sur les taux de rendement des actifs financiers, absence de redressement sur les montants détenus ;
- DOM et personnes vivant en collectivités.

La correction pour les DOM est de 873 M€<sup>29</sup>. Au total, les revenus financiers reçus en métropole s'élèvent à 71 260 M€. Le taux de couverture est de 25 %.

<sup>27</sup> Variable HY100N pour les remboursements Intérêts payés sur prêts au logement pour la résidence principale (gros travaux ou achats) ; variable LFEPPC (montant mensuel des remboursements (intérêt et capital) autres que pour des remboursements liés à la résidence principale).

<sup>28</sup> Données source récupérées auprès de la section IF (AL) : le montant des intérêts versés par les ménages se décompose en 16 040 M€ pour les crédits logement et 8 404 M€ pour les crédits hors logement (montant avant tout retraitement => on ne retombe pas exactement sur le montant total du D41 en emploi du compte définitif).

<sup>29</sup> Les DOM étant construits en base 1995 le montant du D41 reçu est disponible sans correction SIFIM (186 M€). En revanche, le montant du D42 (1 078M€) doit être retraité car il contient la fraude à la TVA. Cette dernière est

## Les prestations sociales, pensions et retraites

Les prestations collectées dans SRCV sont regroupées dans différentes variables. Selon les cas le contenu des différentes prestations peut être isolé ou non :

Prestation	Descriptif	En M€
Prestations familiales (HY050N/G)	Comprend l'allocation d'adoption, l'APE, l'AF, CF, APJE, API, ASF, ARS, AES, APP (hors AL) ; Les montants de chaque prestation peuvent être isolés ; Le montant est disponible en net ou brut (avant/après calcul de la CSG et de la CRDS)	19 476
Allocations chômage (PY090N/G)	Comprend les allocations chômage et les préretraites pour motif économique ; Le montant est disponible en net ou brut (avant/après calcul de la CSG et de la CRDS)	23 163
Allocations vieillesse (PY100N/G)	Retraites, préretraites (sauf celles incluses dans les allocations chômage et celles liées à l'invalidité) et minimum vieillesse (imputé) ; Le montant est disponible en net ou brut (avant/après calcul de la CSG et de la CRDS)	168 450
Allocations de survie (PY110N/G)	Il s'agit des pensions de réversion ; Le montant est disponible en net ou brut (avant/après calcul de la CSG et de la CRDS)	5 921
Indemnités de maladie (PY120N)	Indemnités journalières pour congé maladie, accident du travail, congé maternité et les pensions d'accident du travail ; Seulement un montant net	4 694
Pensions invalidité (PY130N)	AAH, pensions militaires d'invalidité ou de victime de guerre, les pensions d'invalidité, les préretraites pour cause de diminution de capacité de travail ; APA, PSD ou ACTP ; Seulement un montant net :	8 163
Exclusion sociale (HY060N)	RMI et aides sociales locales (hors allocations logement)	4 363
Allocations d'études (PY140N)	Ensemble des bourses versées aux plus de 16 ans	960
Revenus nets perçus par les moins de 16 ans (HY110N)	Bourses d'école reçues par les élèves de famille à faibles revenus	87

On dispose selon les cas de montants bruts ou nets de cotisations. Les données sont connues de manière exhaustive en montant net (le calcul des cotisations n'étant pas réalisé systématiquement). On comparera donc avec les montants de comptabilité nationale sur du net. Au total, le montant des prestations nettes reçues par les ménages dans SRCV s'élève à 235 277 M€

En comptabilité nationale, les prestations en espèces<sup>30</sup> reçues par les ménages ne sont pas classées par type de risque mais selon le mécanisme de prévoyance collective (assurance/assistance) et, pour le régime assurantiel, selon le régime verseur. Ainsi 4 « postes de prestations » sont distingués :

Prestation	Descriptif	En M€
Prestations de sécurité sociale en espèces (D621)	Les prestations en espèces sont surtout constituées de pensions de retraite versées par les régimes de base et complémentaires et allocations d'assurance chômage.  Les prestations du risque famille (allocations familiales, complément familial, allocation de soutien familial, allocation parentales d'éducation, allocation de rentrée scolaire), indemnités journalières et pensions invalidité sont également incluses	220 514

évaluée à 98 M€ en Martinique, 122 M€ en Guadeloupe, 50 M€ en Guyane et 121 M€ à la Réunion ; soit un total du D42 hors fraude de 391 M€

<sup>30</sup> Les prestations en nature (remboursement de soins de santé, allocations logement sont des prestations en nature traitées plus bas dans le compte).

Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D622)	Prestations versées par les mutuelles, instituts de retraite supplémentaire, institut de prévoyance Remboursements de soins de santé et autres (pensions de retraite, invalidité)	20 333
Prestations d'assurance sociale directe employeurs (D623)	Prestations versées par l'employeur à ses salariés ou anciens salariés	44 783
Prestations d'assistance sociale en espèces (D624)	RMI, AAH, bourses d'études, pensions d'anciens combattants, GRTH,...	25 938

Au total les ménages reçoivent 311 568 M€ au titre de ces prestations. Si on retire les cotisations payées (CSG et CRDS) le total est de 301 105 M€<sup>31</sup>. Le total des prestations versées pour les DOM (D62) s'élève à 4 937 M€, soit 4 769 M€ net de CSG/CRDS<sup>32</sup>.

On estime donc le montant des prestations hors DOM à 296 336 M€<sup>33</sup>.

Au total SRCV couvre 79% du champ des prestations de comptabilité nationale hors DOM.

La comparaison des montants à un niveau détaillé est délicate pour deux raisons :

- les montants collectés ou imputés dans SRCV ne sont pas faciles à « dispatcher » dans une logique comptable (ainsi le montant de l'AAH par exemple n'est pas isolable de l'ensemble « pensions invalidité » ; la question posée dans l'enquête porte sur un montant global perçu)
- en comptabilité nationale la construction du compte des ménages est réalisée à un niveau très agrégé (cf. tableau ci-dessous) ;

Prestations	Source dans les programmes de construction du compte
Prestations de sécurité sociale en espèces	Montant global en emploi des secteurs S13111 et S13141 en D621 - ressources du secteur S2 en D621
Prestations d'assurance sociale de régimes privés	Montant total en emploi du secteur S125 pour D622 (exclusivement les mutuelles - cf.YV)
Prestations d'assurance sociale directe employeurs	Montant en emplois, en D122, des secteurs S12(A,4,5) et S13 (112,13,14) Montant en emplois D623 des secteurs (S13111 <sup>34</sup> et S11) - ressources du D623 pour le secteur S2
Prestations d'assistance sociale en espèces	Montant total en emplois du D624 pour les secteurs S13(11 <sup>35</sup> ,13 <sup>36</sup> ) et le secteur S15

Pour une comparaison fine il serait nécessaire d'exploiter les fichiers de tous les secteurs impliqués dans une logique qui n'est pas celle des responsables de secteurs pour le moment.... ; l'analyse plus poussée déjà réalisée sur certains fichiers indique que la structure des données sources ne le permettra pas de toute façon.

<sup>31</sup> Hypothèse : la part de CSG et CRDS payée sur les revenus de remplacement est de 15 % - évaluation section APU BB -  $(0,15 \times (64971 + 4783)) = 10\,463$  M€ ; un montant de l'ordre de 3,4 % du montant brut de prestations (D62).

<sup>32</sup>  $D62 \times (1 - 0,034) = 4\,769$  M€

<sup>33</sup> Pour montant hors DOM retrait du montant brut : pas de retraitement CSG/CRDS.

<sup>34</sup> Pensions civiles et militaires pour l'essentiel, supplément familial de traitements et autres prestations (indemnisation chômage, congés de longue durée, chèques vacances, allocations de chômage...). Les ODAC versent des prestations de solidarité, pour l'essentiel l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

<sup>35</sup> Les deux postes les plus importants sont le RMI et l'AAH versés à la CNAF. Suivi de l'ensemble des pensions versées aux anciens combattants et à leurs ayants cause.

<sup>36</sup> Prestations versées par les départements, régions et communes en faveur de l'éducation, l'enseignement l'action sociale. A partir de 2004 le montant du RMI sera inclus dans le montant des APUL.

Un élément peut déjà expliquer de gros écarts en masse : la prise en compte des prestations des régimes privés et régime employeur est quasi nulle dans SRCV. La seule information sur les régimes privés dans SRCV concerne les régimes privés de retraites (variable PY080N/G) : le montant total des prestations reçues à ce titre par les ménages est de l'ordre de 523 M€. Cette information n'est pas comptabilisée dans les prestations et donc non prise en compte dans le calcul du revenu disponible. Par ailleurs, aucune information n'est collectée sur les régimes employeurs.

En comptabilité nationale, l'essentiel des prestations d'assurance sociale de régimes privés (mutuelles uniquement) concerne les remboursements de santé (*selon les comptes de la protection sociale 2003 les trois-quarts des prestations versées par les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance sont versées au titre du risque santé et 11,2 % au titre de la vieillesse*).

Si on restreint le champ en supprimant les prestations de régimes privés :

Prestations (champ assurance régime sécurité sociale et assistance sociale), pour 2003 (en M€)

SRCV2004	HY050N+PY090N+PY100N+PY110N+PY120N+PY130N+HY060N+PY140N +HY110N	235 277
Cnat	D621 +D623 <sup>37</sup> + D624	291 235

On peut estimer la correction de CSG/CRDS à 9 783 M€ (au prorata du poids de ces prestations dans le total du D62, soit 93,5 %) ;

On peut également évaluer un montant net dans les DOM sur le champ restreint des prestations, sous l'hypothèse qu'elles représentent la même proportion des prestations que sur la France entière ( $0,935 \cdot 4\,469 \text{ M€} = 4\,179 \text{ M€}$ ).

Hors DOM et cotisations CSG / CRDS = 277 273 M€

La donnée contient toujours les prestations en espèces versées aux personnes vivant en collectivités.

*Pour information, les évaluations réalisées dans le cadre des travaux d'ERF2003 indiquent que 3,9 % des pensions, retraites et rentes sont versées à des personnes vivant en collectivités).*

Le taux de couverture passe alors à 95 %.

## Les impôts

L'information collectée dans SRCV sur les impôts concerne :

- l'impôt de solidarité sur la fortune (1 020 M€) ;
- l'impôt sur le revenu (IRPP : 36 406 M€<sup>38</sup>, PPE déduite : - 672 M€) ;
- la taxe d'habitation : 8 508 M€ ;
- l'impôt payé à l'étranger : 1 300 M€.

<sup>37</sup> On inclus le D623 dans la comparaison car il contient en comptabilité des prestations de régimes employeurs obligatoires (pensions EDF, SNCF) et pas seulement les prestations supplémentaires. (A confirmer)

<sup>38</sup> Il s'agit d'un montant corrigé pour que le total n'influe pas sur le taux de pauvreté ; variable corrigée n'est pas dans le fichier de diffusion => récupérée par ailleurs.

En comptabilité nationale le découpage entre impôts et cotisations est différent de celui retenu dans les enquêtes. Il n'est donc pas possible de comparer le montant des « impôts courants sur les revenus et le patrimoine (D5) » au total des impôts dans l'enquête. La comparaison doit être traitée au cas par cas.

Les impôts payés par les résidents à l'étranger ne sont pas isolés en comptabilité nationale. Selon le manuel BoP (international), le versement d'impôts sur les revenus ou le patrimoine doit être inclus dans les Autres transferts courants (D75, et non dans D5).

L'enregistrement des impôts se fait en droits constatés (à l'encaissement) ; pour l'IRPP le droit constaté correspond à la date d'émission du rôle.

#### Impôt sur le revenu

L'opération D51 « impôt sur le revenu » des ménages purs comprend :

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques : 47 254 M€ (il s'agit d'un montant net de PPE ; une partie complémentaire de la PPE est comptée en prestations : 8 M€ en 2003).
- le prélèvement sur les revenus de capitaux mobiliers (=prélèvements libératoires) : 601 M€
- la CRDS : 4 783 M€
- fonds de solidarité contribution des fonctionnaires : 1 174 M€
- le prélèvement de 2 % social sur les revenus de placement et de patrimoine (20 % pour le FSV, 65 % pour le FRR et 15 % pour la vieillesse) : 1 807 M€
- CSG : 64 089 M€ + fond APA (0,1 point de CSG : 882 M€) => Total CSG = 64 971 M€
- Avoir fiscal : 5 713 M€

Au total, l'impôt sur le revenu au sens de la comptabilité nationale est de 126 305 M€<sup>39</sup> ou 120 592 hors avoir fiscal. Si on exclut les éléments compris dans les cotisations dans SRCV (i.e. CRDS, fonds de solidarité contribution fonctionnaire et la CSG) ainsi que le prélèvement 2 % social sur les revenus de placements et de patrimoine (déjà déduit par les enquêtés dans la question sur les revenus de placement et de patrimoine), le montant de l'impôt sur le revenu est de 47 847 M€ ou de 47 254 M€ hors prélèvements libératoires.

Dans SRCV l'impôt sur le revenu payé par les ménages s'élève à 36 406 M€. Aucune information n'est collectée sur les prélèvements libératoires dans SRCV. Comme pour les données de comptabilité nationale le montant d'IR est net de PPE mais une seconde question est posée à l'enquête pour savoir s'il a bénéficié ou non d'une PPE non mentionnée dans l'IRPP. On peut comparer le montant total à celui de la comptabilité nationale auquel on peut déduire le montant de PPE versé par l'État aux ménages.

#### Impôt sur le revenu 2003 (en M€)

SRCV2004	IRPP	36 406
	PPE (PRIMEM1 à 5)	672
Cnat	IRPP hors prélèvement libératoire	47 254
	PPE (prestation - donnée LB, par mail)	8

A noter : les montants de PPE qui viennent en plus de ceux déjà déduits du montant d'IR ne sont pas comparables. Dans l'enquête il s'agit des chèques versés par le fisc au ménage lorsque celui-ci ne paye pas d'impôt. En comptabilité nationale il a été décidé que le partage impôt/prestation de la PPE serait le suivant : sont comptés en prestation les montants de PPE versés au ménage lorsque celui-ci est supérieur aux impôts payés ; la notion d'impôt étant ici celle de la comptabilité nationale (IRPP, CSG, CRDS, ...) ; le montant de PPE à affecter en prestations est estimé par la DGTPE.

Le taux de couverture pour l'IRPP - PPE est de 76 %.

Éléments d'explication sur les écarts :

Écart de champ sur les DOM et les personnes vivant en collectivités

<sup>39</sup> 2 M€ d'impôt du D51 s'ajoutent à la liste : ligne « règles de cumul de rémunérations » dans le fichier APU.

Selon la DSDS l'écart pourrait provenir essentiellement du non traitement de la non réponse partielle ; ainsi, dans SRCV 2004, il n'y a pas eu de retraitement statistique particulier si un ménage ne répondait pas à cette question. Le traitement de la non réponse partielle sur cette question a été réalisé à partir de SRCV 2006. Cela permet de constater que les retraitements corrigent une grande part de l'écart.

#### Autres impôts courants

En comptabilité nationale, les « autres impôts courants » sont regroupés dans l'opération D59 qui comprend :

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) : 2 315 M€

La taxe d'habitation (TH) : 10 075 M€

Une partie de cartes grises 1 142 M€

Une partie de la taxe sur le foncier non bâti : 179 M€

Un ensemble d'autres impôts (pénalités, taxe sur les logements vacants, ...) : 114 M€

Au total ces autres impôts courants représentent une charge de 13 825 M€ pour les ménages.

Aucune information n'est disponible dans l'enquête SRCV sur la taxe foncière non bâti<sup>40</sup>, sur les dépenses de cartes grises ou sur les autres impôts divers.

On peut néanmoins comparer les données sur les deux principaux impôts l'ISF et la TH.

Impôt sur la fortune et taxe d'habitation, 2003 (en M€)

SRCV2004	ISF : HY120N	1 020
	TH : TH ( <i>variable complémentaire - non incluse dans fichier diffusé</i> )	8 508
Cnat	ISF : Donnée fichier Impôts 03D_B2000 de BB	2 315
	TH : Donnée fichier Impôts 03D_B2000 de BB	10 075

Un taux de couverture de 44 % pour l'ISF et de 85 % pour la taxe d'habitation.

Explication des écarts :

Les DOM et les collectivités ;

Pour la taxe d'habitation : le champ des logements : en comptabilité nationale la taxe d'habitation payée pour la résidence secondaire est incluse. Dans SRCV la question ne porte que sur la résidence principale. (en 2003, les résidences secondaires représentent 10,5 % du parc de logements - hors logements vacants) ;

Pour l'ISF : sous-déclaration des ménages et biais d'échantillonnage des enquêtes ménages.

#### **Les autres transferts**

Le dernier poste des revenus en comptabilité nationale, avant d'arriver au revenu disponible brut, est intitulé « autres transferts ». Il s'agit de l'opération D7 qui comprend :

- primes nettes d'assurance dommage (D71)
- indemnités d'assurance dommage (D72)
- transferts courants divers (D75) incluant :
  - o les versements des ménages aux institutions sans but lucratif (ISBLSM) (D751) ;
  - o les transferts entre ménages (D752) : au sens de la comptabilité nationale ce poste contient uniquement les versements reçus de l'étranger ou versés à l'étranger ; les transferts entre ménages résidents (pensions alimentaires par exemple) ne sont pas mesurés (ce qu'il faudra faire dans un compte éclaté par catégorie de ménages...) ;

<sup>40</sup> La question posée à l'enquête sur ces revenus fonciers porte directement sur un montant en net.

- o les amendes et pénalités (D754) ;
- o les autres transferts (D759) : traitements de la fraude ; dons des ISBLSM à des personnes handicapées ou à des familles démunies, aides de l'État au profit des ménages victimes de catastrophes naturelles ...

La comparaison avec l'enquête est ici impossible car cette dernière ne récolte aucune information sur l'assurance dommage (ni sur les cotisations versées ou sur les indemnités reçues), sur les dons des ménages aux institutions sans but lucratif, sur les amendes et pénalités acquittées. De plus, le traitement conceptuel de la fraude n'a pas d'équivalent dans les enquêtes.

Un seul montant peut être approché, il s'agit des transferts des ménages entre résidents et non résidents.

Comparaison des montants des transferts vers l'étranger, en 2003 (en M€)

SRCV2004	HY080N (transferts inter ménages perçus en espèce) - HY130N (Transferts inter ménages versés en espèces)	- 603
Cnat	D752 (ressources - emplois)	- 1 527

La comparaison permet de constater que les montants sont probablement largement sous déclarés dans les enquêtes.....en supposant l'évaluation comptable soit correcte....

## DEUX REVENUS DISPONIBLES COMPARES

### Un revenu disponible 2003

Le dispositif SRCV2004 porte sur les revenus perçus en 2003. Le revenu disponible qu'il permet de calculer est bien le même que celui du compte définitif 2003. Il correspond aux revenus et prestations perçus en 2003 moins les impôts payés en 2003 sur les revenus 2002.

### Le revenu disponible SRCV différent de celui de la comptabilité nationale.

Le revenu disponible dans SRCV est calculé à partir des montants nets de cotisations :

Revenu disponible<sup>41</sup> = Rémunérations salariales (net) + Revenus d'activité des indépendants (net) + Revenus fonciers (net) + Revenus des capitaux mobiliers (net) + Prestations familiales (net) + Aides au logement + Solde des transferts entre ménages + Bourses scolaires + Indemnités journalières (pour congés maladie, accident du travail, congés maternité et les pensions d'accident du travail) + Bourses d'étude + Allocations chômage + Retraites (hors retraites des régimes privés) + Pensions de réversion + Pensions invalidité - Impôt de solidarité sur la fortune - Impôt sur le revenu (IRPP-PPE, impôts payés à l'étranger) - Taxe habitation.

En comptabilité nationale le revenu disponible est défini comme le flux de revenu venant alimenter la consommation et l'épargne des ménages. Il est composé des revenus d'activité (salaires et traitements bruts des ménages, bénéfiques des entrepreneurs individuels), des revenus du patrimoine (dividendes, intérêts, revenus de terrains et gisements), des prestations sociales en espèces (indemnités journalières, allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités chômage,...). Du total sont déduits les impôts directs et les cotisations sociales payés par les

<sup>41</sup> Détail des variables utilisées en annexe 1.

ménages. Les quatre principaux impôts directs pris en compte sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée et la contribution à la réduction de la dette sociale.

Pour y voir plus clair on peut distinguer les différences entre les deux approches en 3 catégories :

- les différences de champ ;
- les différences conceptuelles ;
- les différences de définition.

Le tableau ci-dessous résume les points de divergence selon cette classification.

On tient compte ici uniquement des différences qui ont un impact sur la mesure du niveau du revenu disponible. Ainsi, la différence de classement de la CSG et de la CRDS n'est pas mentionnée car sans impact. Qu'elles soient comptées en cotisations ou en impôts, elles sont bien déduites du revenu disponible du ménage.

Revenu disponible (RD) : synthèse des différentes sources d'écart entre SRCV et comptabilité

CHAMP	Population (DOM et collectivités)	SRCV ne couvre que le champ de la métropole, pour les ménages ordinaires ; La comptabilité nationale porte sur la France entière (y compris DOM), pour l'ensemble de la population (y compris les personnes vivant en collectivités)
	Cotisations/prestations (régimes privés ou employeurs)	SRCV ne collecte de l'information que sur les prestations reçues de la sécurité sociale ou de l'État ; il en va de même pour les cotisations versées. La comptabilité nationale prend en compte également les cotisations/prestations des régimes privés (mutuelles) et employeurs.
	Logement	SRCV s'intéresse à la seule résidence principale pour ce qui concerne la taxe d'habitation, la taxe foncière, les emprunts, l'imputation de loyers... En comptabilité nationale tous les logements y compris les résidences secondaires et les logements vacants sont pris en compte pour la taxation ; les résidences secondaires font également l'objet d'imputation de loyers pour la production de service de logement.
	Impôts	SRCV, comme beaucoup d'enquêtes, ne couvre pas les prélèvements libératoires ; impact à prévoir sur la distribution du revenu disponible.
	Autres transferts	Le champ de l'assurance dommage, des pénalités ou des dons des ménages à des institutions sans but lucratif n'est pas traité dans l'enquête. Cela ne devrait cependant avoir qu'un impact limité sur la mesure du revenu disponible en niveau
CONCEPT CON	SIFIM	Ces éléments sont propres aux normes comptables mais ne sont pas mesurés réellement par les acteurs économiques ; ils ne sont donc pas collectés dans les dispositifs d'enquêtes (SRCV notamment)
	Fraude	
	Revenus imputés aux assurés	
	Avoir fiscal	
Amortissement	Le concept d'amortissement n'est pas mesuré de la même manière par les acteurs économiques (raisonnement dans une logique d'amortissement fiscal) et la comptabilité nationale qui mesure l'amortissement dans une logique de durée de vie économique du capital.	
DEFINITION	Loyers imputés	Des loyers sont imputés dans SRCV, pour les propriétaires et les logés gratuits notamment, mais la variable correspondante n'est pas intégrée au calcul du RD dans SRCV (ce sera le cas à partir de 2007, à la demande d'Eurostat)
	Allocations logement	Elles sont comprises dans le RD des enquêtes. En comptabilité nationale la distinction entre revenu disponible et revenu disponible ajusté tient à la prise en compte ou non de prestations versées en nature (dont l'allocation logement) ; notre objectif est ici d'approcher le RD ; on souhaite donc raisonner hors allocations logement
	Autoconsommation	L'autoconsommation, mesurée dans SRCV, n'est pas prise en compte dans le calcul du RD (ce devrait être le cas à partir de 2007, à la demande d'Eurostat)
	Avantages en nature	Pour le moment les avantages en nature ne sont pas pris en compte dans le calcul du RD dans SRCV, sauf pour la voiture de fonction (ce devrait être le cas à partir de 2007, à la demande d'Eurostat)



Dépenses engagées pour le logement	Dans le montant net des revenus fonciers perçus le dispositif SRCV déduit les frais de gros travaux d'entretien et les remboursements d'emprunts et d'intérêts (en cas de crédits sur ces biens fonciers, pour les achats ou travaux) ; En comptabilité nationale les gros travaux d'entretien sont comptés en investissement ; à ce titre, ils ne sont pas déduits du revenu disponible. Par ailleurs, le cadre comptable distingue les intérêts d'emprunts et le remboursement du capital ; seuls les remboursements des intérêts sont déduits du RD (le reste relève du compte de capital)
Intérêts sur crédits à la consommation	Pour les crédits à la consommation ou pour l'achat d'un logement le cadre comptable distingue les intérêts d'emprunts et le remboursement du capital ; seuls les intérêts sont déduits du revenu disponible ; les données disponibles dans SRCV ne permettent pas de faire cette distinction pour les crédits à la consommation
Revenus nets indépendants	Le revenu net des indépendants est net de l'amortissement, au sens fiscal (cf. différence de concept sur l'amortissement) ; on cherche ici à approcher le RD brut des ménages, hors consommation de capital fixe.

### Construction d'un nouveau revenu disponible dans SRCV et comparaison des distributions

L'objectif principal des travaux menés est de construire dans le dispositif SRCV une variable « Revenu disponible » qui se rapproche au maximum de la définition comptable.

Il n'est pas possible de résoudre les différences de champ ou de concepts : on ne peut pas créer de l'information qui n'existe pas.

En revanche, certaines divergences portant sur les définitions peuvent être corrigées :

- en intégrant les loyers imputés, les avantages en nature, l'autoconsommation et les prestations de régimes privés de retraites dans la mesure du revenu disponible ;
- en retirant les allocations logement du calcul.

Une nouvelle variable de revenu disponible est donc créée dans le fichier : variable RD\_CN. Il ne s'agit pas du revenu disponible de la comptabilité nationale mais du revenu disponible de l'enquête « rapproché » de la définition comptable.

Deux variables de revenu disponible sont alors à disposition : le revenu disponible de l'enquête elle-même (RD\_SRCV) et celui rapproché de la définition comptable (RD\_CN).

Deux variables de revenu disponible

RD_SRCV	HY020
RD_CN	<p>HY020</p> <p>+ loyers imputés (HY030N * (HH020 = '1','4'))* – taxe foncière (TAXFON) - intérêts pour la résidence principale (gros travaux ou achats)</p> <p>+ avantages en nature (MSAVNAT)</p> <p>+ indemnités licenciement non prises en compte dans le revenu (MNTIC si INMNTIC = '1','3').</p> <p>+ autoconsommation (PY070N)</p> <p>+ prestations régimes privés de retraite (PY080N)</p> <p>- allocations logement (HY070N)</p>

\* attention, les loyers imputés au sens du dispositif ne correspondent pas totalement au concept de comptabilité nationale ; la comptabilité nationale impute des loyers pour les résidences secondaires qui ne sont pas intégrés ici (car hors champ de l'enquête). Par ailleurs, dans SRCV, des loyers sont imputés aux locataires du parc social et logés en loi 48, en remplacement des loyers réels qu'ils déclarent. Ces derniers ne sont pas intégrés dans le RD\_CN.

### Comparaison des distributions des deux revenus disponibles

La comparaison porte sur le revenu disponible et pas sur le niveau de vie. Cela n'a cependant pas d'impact sur la comparaison car les unités de consommation seront strictement identiques dans les deux cas, les deux variables de revenu disponible étant calculées sur le même échantillon de ménages.

#### Revenu disponible total et RDB moyen par ménage

	RD_SRCV	RD_CN	Diff (en %)
RDB total	696 Md€	768 Md€	+ 10,3 %
RDB moyen par ménage	27 314 €	30 133 €	+ 10,3 %

Nb : pour certains ménages RDB<0 (possible en cas de déficit).

#### Déciles de revenu disponible

Décile	RD_SRCV	RD_CN	Diff (en %)
D1	10 107 €	9 958 €	-1,5
D2	13 106 €	13 795 €	+ 5,3
D2	16 036 €	17 576 €	+ 9,6
D4	19 507 €	21 411 €	+ 9,8
D5	23 214 €	25 483 €	+ 9,8
D6	27 268 €	30 150 €	+ 10,6
D7	31 999 €	35 755 €	+ 11,7
D8	38 080 €	42 638 €	+ 12,0
D9	48 611 €	54 577 €	+ 12,3

#### Indicateur d'inégalités

Rapport inter déciles	RD_SRCV	RD_CN
D9/D1	4,8	5,5
D5/D1	2,3	2,6
D9/D5	2,1	2,1

Le revenu disponible calculé « au sens de la comptabilité » est plus élevé d'environ 10 %.

Le rapprochement de la définition à celle de la comptabilité nationale déplace la distribution du revenu disponible vers le haut, sauf pour le premier décile (ce qui est lié très probablement à l'impact de la suppression des allocations logement dans le calcul).

Les inégalités entre les ménages sont plus marquées dans le cadre comptable (D9/D1 = 5,5 contre 4,8).

La prise en compte des loyers imputés (qui constitue l'essentiel de l'élargissement de la définition) conduit à une distribution plus dispersée dans le bas de la distribution (D5/D1).